

# Regard sur le Budget 2023-2024 du Québec



Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale



**Luc Godbout,  
titulaire de la  
Chaire**

Sans surprise, c'est la réduction d'impôt sur le revenu qui retient l'attention. Avant même le déclenchement des élections, nous avons avancé des conditions préalables à cette réduction, soit un plan contraignant de résorption des déficits, l'établissement d'une nouvelle cible de dette et l'horizon temporel pour l'atteindre. Le budget contient ces éléments.

À la lumière du Bilan de la fiscalité de la Chaire, les constats autour de l'impôt sur le revenu au Québec sont les bons : plus forte dépendance à ce mode d'imposition que la grande majorité des économies avancées de l'OCDE et progressivité plus rapide de l'impôt qu'en Ontario. Si le gouvernement du Québec souhaite réduire le fardeau fiscal, c'est l'impôt sur le revenu qui doit être privilégié.

Pour financer la baisse d'impôt, le ministre opte pour une réduction des versements au Fonds des générations. Il se prémunit ainsi contre la critique voulant qu'il doive réduire la croissance de l'intervention publique pour les financer.

Il n'en demeure pas moins que le plan de résorption des déficits requerra, pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028, une croissance des dépenses moins rapide que la croissance naturelle des revenus. Et c'est là, notamment en raison de l'incertitude économique, que réside le principal défi du gouvernement.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2023-2024 du Québec



1. La croissance économique serait de 0,6 % en 2023 et de 1,4 % en 2024, des prévisions légèrement plus faibles que celles de la mise à jour de décembre 2022.
2. Les perspectives économiques du scénario de référence indiqueraient que le Québec évoluerait légèrement sous son potentiel jusqu'en 2027.
3. Une inflation de 3,5 % en 2023, qui retournerait dans la fourchette cible en 2024.
4. Le retour de la Loi sur l'équilibre budgétaire accompagné d'un plan de résorption des déficits, partant de 4 G\$ en 2023-2024 et se réduisant de 1 G\$ par année pour atteindre l'équilibre en 2027-2028.
5. Le budget indique plus de 24,5 G\$ de nouvelles initiatives de 2022-2023 à 2027-2028, un peu plus du tiers étant le coût de la baisse d'impôt.
6. De 2024-2025 à 2027-2028, la croissance annuelle moyenne serait de 3,3 % pour les revenus autonomes et des 2,6 % pour les transferts fédéraux.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2023-2024 du Québec



7. La croissance des dépenses de portefeuilles reste forte pour la Santé et les Services sociaux, l'Éducation et l'Enseignement supérieur.
8. Le PQI 2023-2033 s'élève à 150 G\$ dont 82,5 G\$ (55 %) sont prévus au cours des cinq prochaines années.
9. La dette nette atteindra 207 G\$ au 31 mars 2023 ou 37,4% du PIB.
10. Le gouvernement propose des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en se fixant comme objectif de réduire le ratio de dette nette au PIB à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % à 32,5 % d'ici 15 ans soit à l'année financière 2037-2038 (cible médiane à 30 % du PIB).
11. Le gouvernement révisé les sources de revenus qui sont dédiées au Fonds des générations.
12. Le gouvernement annonce des retraits du Fonds des générations de 2,5 G\$ en 2023-2024 et 2024-2025 pour rembourser la dette.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2023-2024 du Québec



13. Comme promis, une baisse d'impôt sur le revenu est annoncée, soit une réduction d'un point de pourcentage des deux premiers taux du barème d'imposition, respectivement de 15 % à 14 % et de 20 % à 19 %.
14. Le taux d'indexation de la composante logement du crédit solidarité est doublé (de 6,4 % à 12,88 %).
15. En cumulant la réduction d'impôt et la bonification du crédit solidarité, l'économie atteint 367 \$ pour une personne seule gagnant 50 000 \$, une diminution de 7,4 % par rapport à l'impôt payable avant l'annonce ou 0,7 % par rapport à son revenu imposable.
16. Changements aux fonds fiscalisés (fonds de travailleurs) : allongement de durée de détention minimal et élimination de l'admissibilité au crédit d'impôt si le contribuable est assujetti au taux d'imposition supérieur du barème.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2023-2024 du Québec



17. Nouveau congé fiscal pour les sociétés pour la réalisation d'un grand projet d'investissement : congé d'impôt sur le revenu et de cotisations au FSS.
18. Renforcement de mesures écofiscales : hausse des droits sur les pneus et mise en place du Fonds bleu qui sera alimenté en partie par la redevance sur l'eau.
19. Un Plan économie verte 2023-2028 qui atteint 9 G\$, soit 1,4 G\$ de plus que le plan précédent.
20. Plusieurs changements aux RRQ, en vigueur au 1er janvier 2024, dont cotisations facultatives pour les bénéficiaires qui travaillent après 65 ans, interdiction de cotiser après 72 ans, hausse de l'âge limite de report de la rente à 72 ans, protection pour ne pas réduire la moyenne des gains carrière par des revenus après 65 ans.

L'économie	8
Les finances publiques	17
Mesures budgétaires et fiscales pour les particuliers	42
Mesures budgétaires et fiscales touchant les sociétés	50
Mesures écofiscales et environnementales	54
Et aussi	59
Et après ?	64

Note : Sauf indication contraire, les informations du présent Regard CFFP sont tirées de *Budget 2023-2024. Plan budgétaire*, Mars 2023.



# Faits saillants

## L'économie

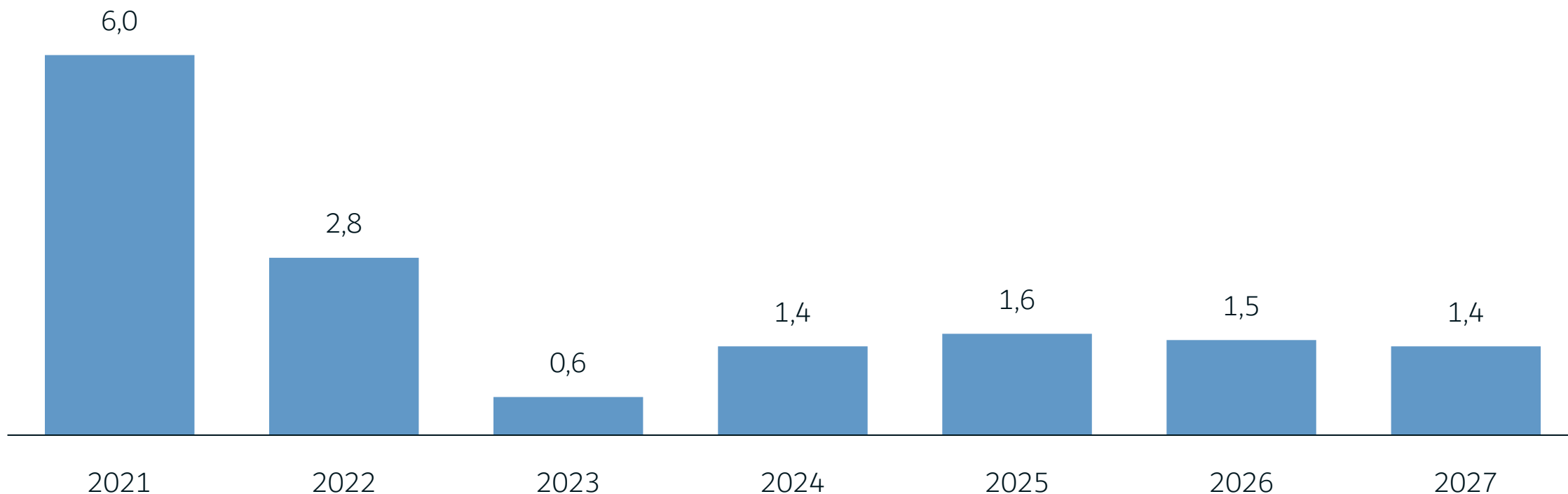
### Budget 2023-2024 du Québec

# Perspectives économiques – Évolution du PIB réel



- Après une croissance de 2,8 % en 2022, le PIB réel devrait augmenter de 0,6 % en 2023 et de 1,4 % en 2024.

Taux de croissance du PIB réel (en %)

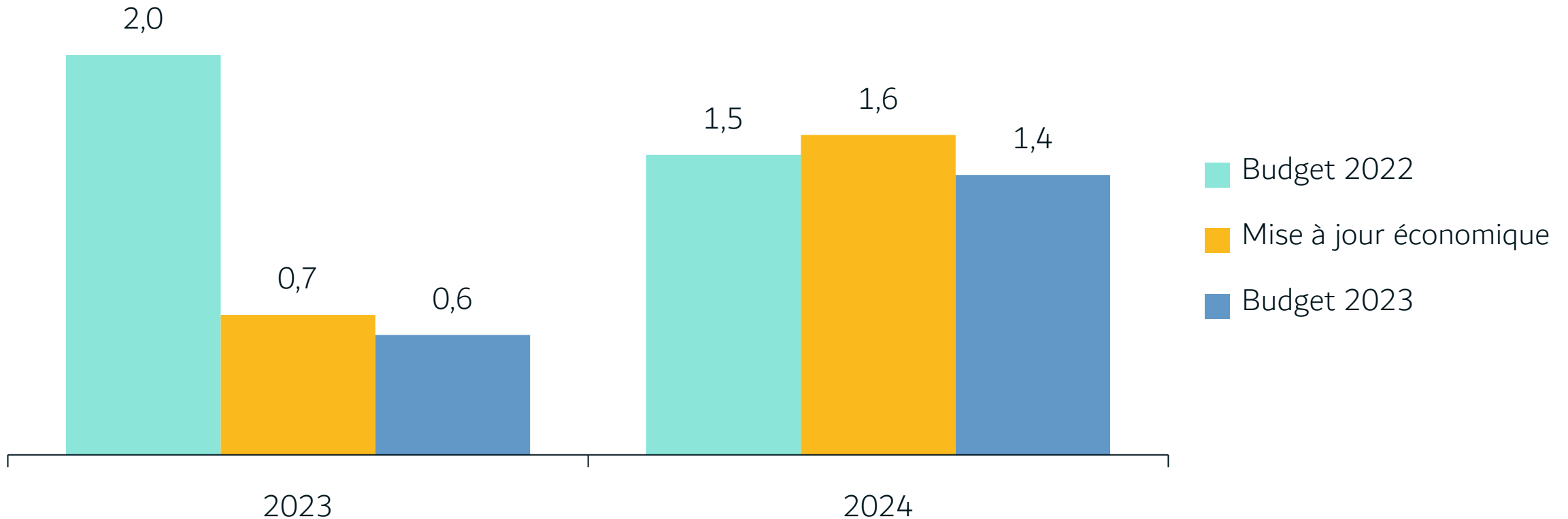


- Le PIB nominal devrait quant à lui croître de 2,7 % en 2023 et de 3,8 % en 2023.

# Perspectives économiques – Évolution du PIB réel

- Prédiction de croissance économique de 0,6 % en 2023, significativement plus faible que celle de 2 % prévue au Budget 2022.
- Perspectives de croissance pour 2023 et 2024 également légèrement plus faibles que dans le Budget 2022 et la Mise à jour économique de décembre 2022.

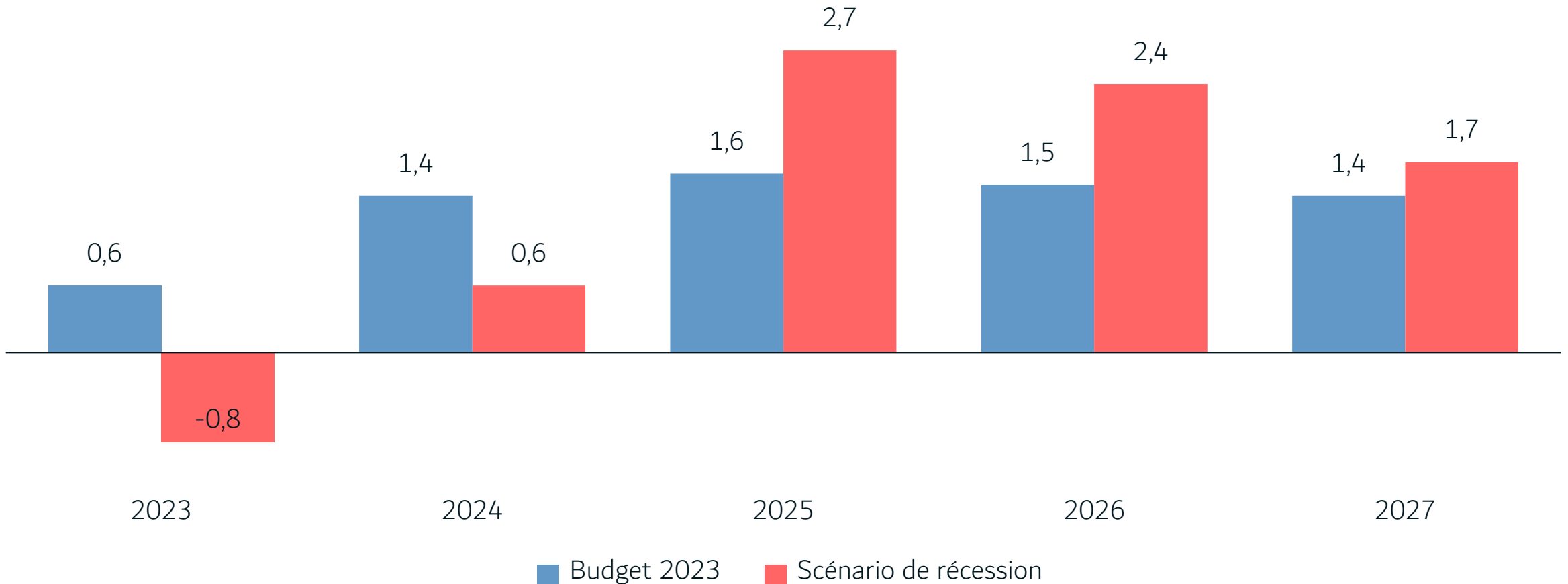
Taux de croissance du PIB réel (en %)



# Perspectives économiques – Scénario alternatif de récession

- Scénario alternatif de récession ayant une baisse du PIB réel pour 2023, un taux de croissance plus faible pour 2024 et un rattrapage en 2025 et 2026 (taux plus élevés).

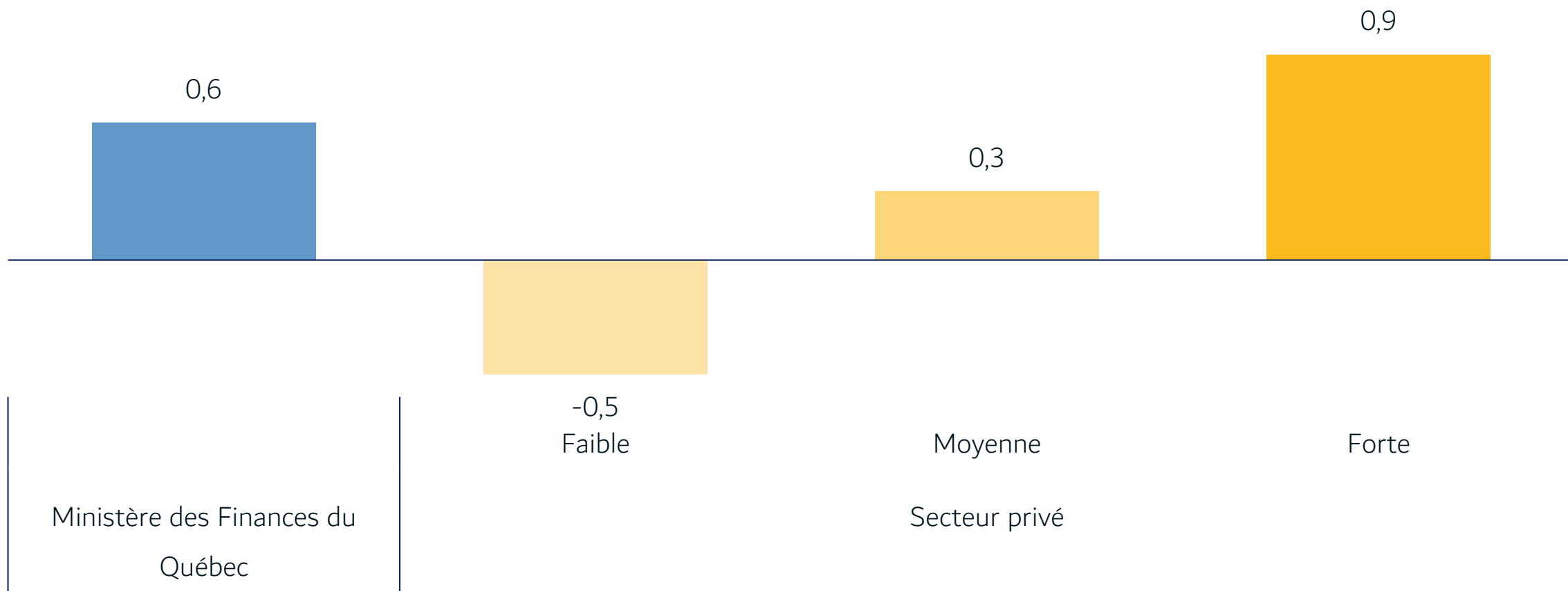
Taux de croissance du PIB réel selon le scénario (en %)



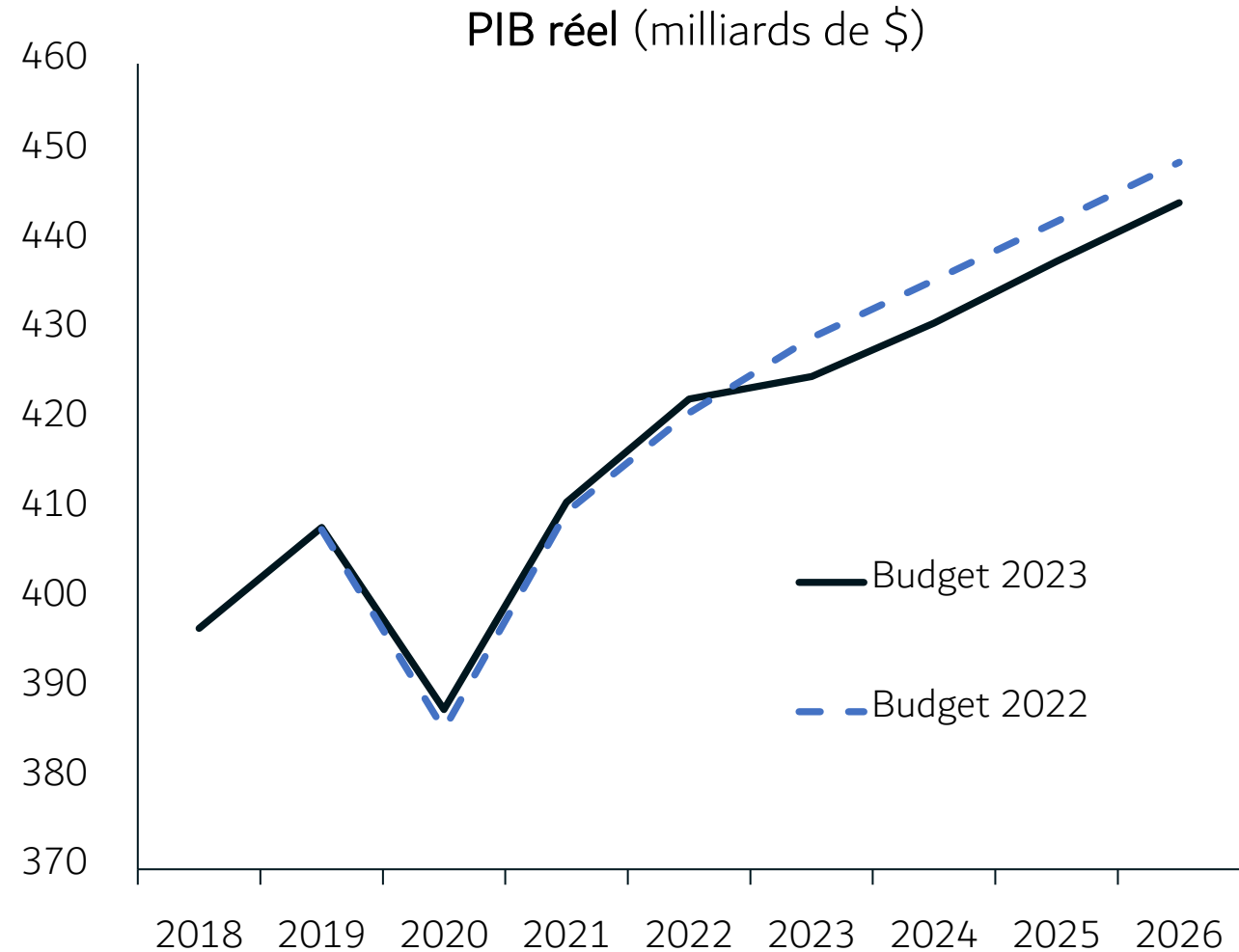
# Perspectives économiques – en regard du secteur privé

- Taux de croissance prévu pour 2023 est optimiste en comparaison aux prévisions du secteur privé
- Variation significative entre les prévisions du secteur privé découlant de l'incertitude économique actuelle

Taux de croissance du PIB réel pour 2023 (en %)



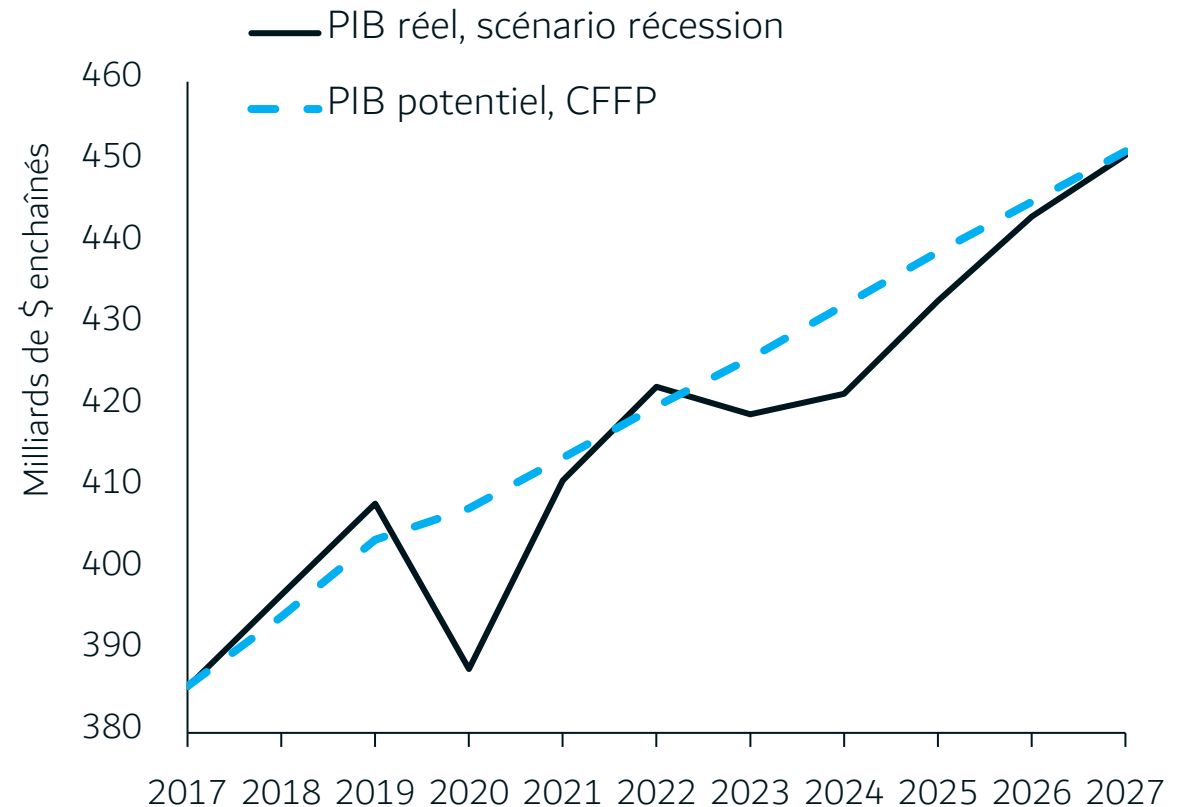
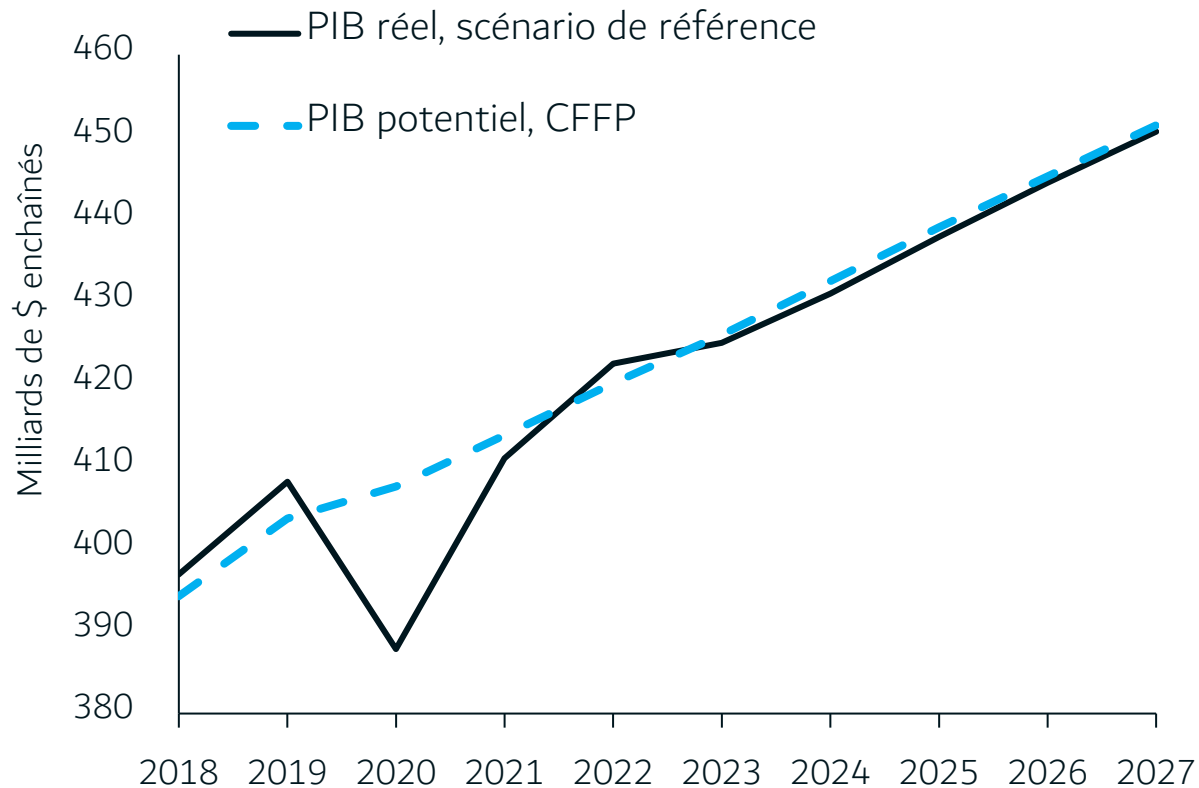
- En 2026, le niveau du PIB réel serait de 1 % inférieur au niveau prévu dans le Budget de 2022.



# Perspectives économiques – Évolution du PIB réel et du PIB potentiel



- En comparant les perspectives économiques avec une évaluation du PIB potentiel, le Québec évoluerait légèrement sous son potentiel jusqu'en 2027 (-0,2%).
- Sur la base du scénario de récession, le PIB réel serait autour de 2,5 % sous son potentiel en 2024, puis l'écart de production se refermerait progressivement pour atteindre -0,1 % en 2027.

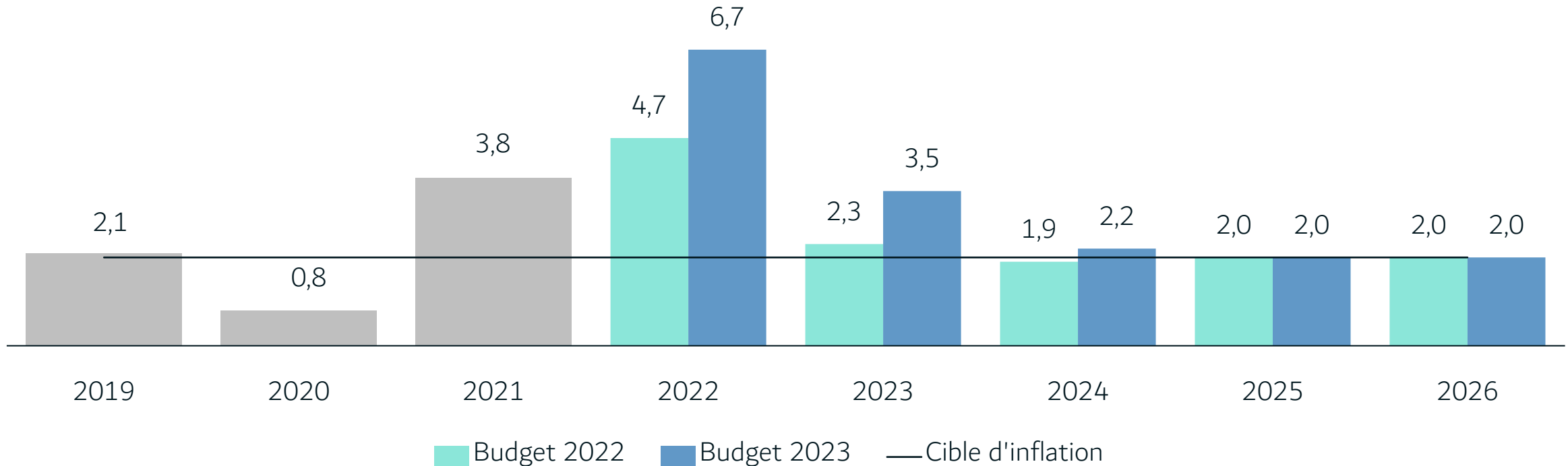


# Perspectives économiques – Inflation



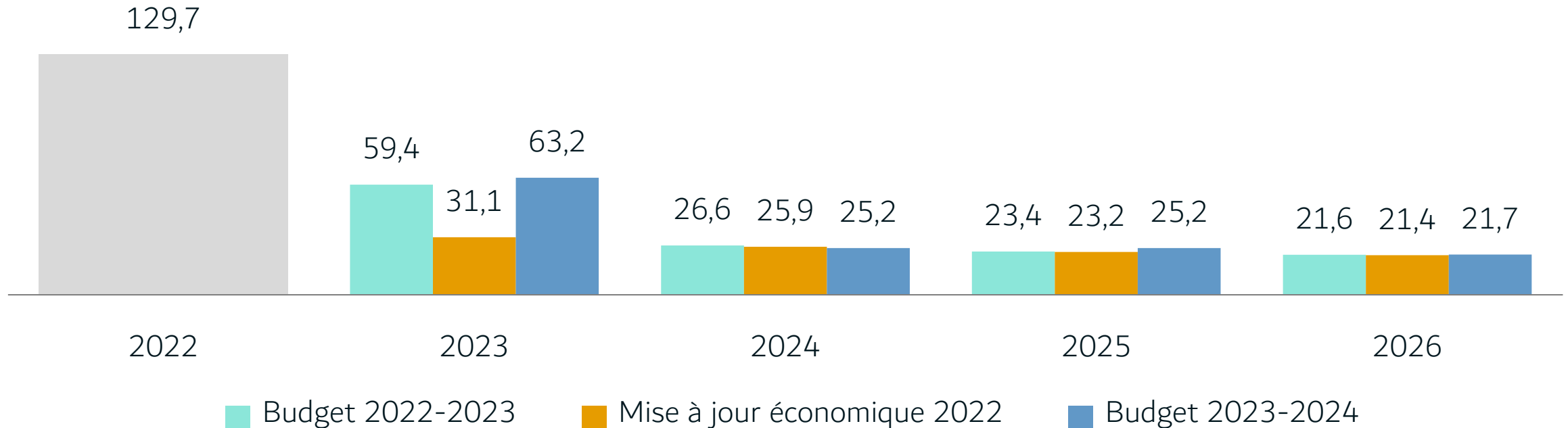
- Comme pour l'année 2022, 2023 ressort comme une année d'inflation élevée, et significativement plus élevée que prévu lors du Budget 2022.
- Il est prévu que le taux redescende près de la cible en 2024 et sur la cible en 2025.

Taux d'inflation de l'IPC d'ensemble  
(moyenne annuelle, en %)



- Témoignant de la rareté de main-d'œuvre, le nombre de postes vacants au 3<sup>e</sup> trimestre de 2022 est d'un peu plus de 232 000.
- Création d'emplois prévue en 2023 légèrement plus forte qu'indiquée lors du budget 2022-2023 (+3 000) et significativement plus forte que l'estimation de la Mise à jour (+32 100).
- Stabilisation de la création d'emplois dès 2024.

Création d'emplois (en milliers)





# Faits saillants

## **Les finances publiques**

### Budget 2023-2024 du Québec

# Loi sur l'équilibre budgétaire

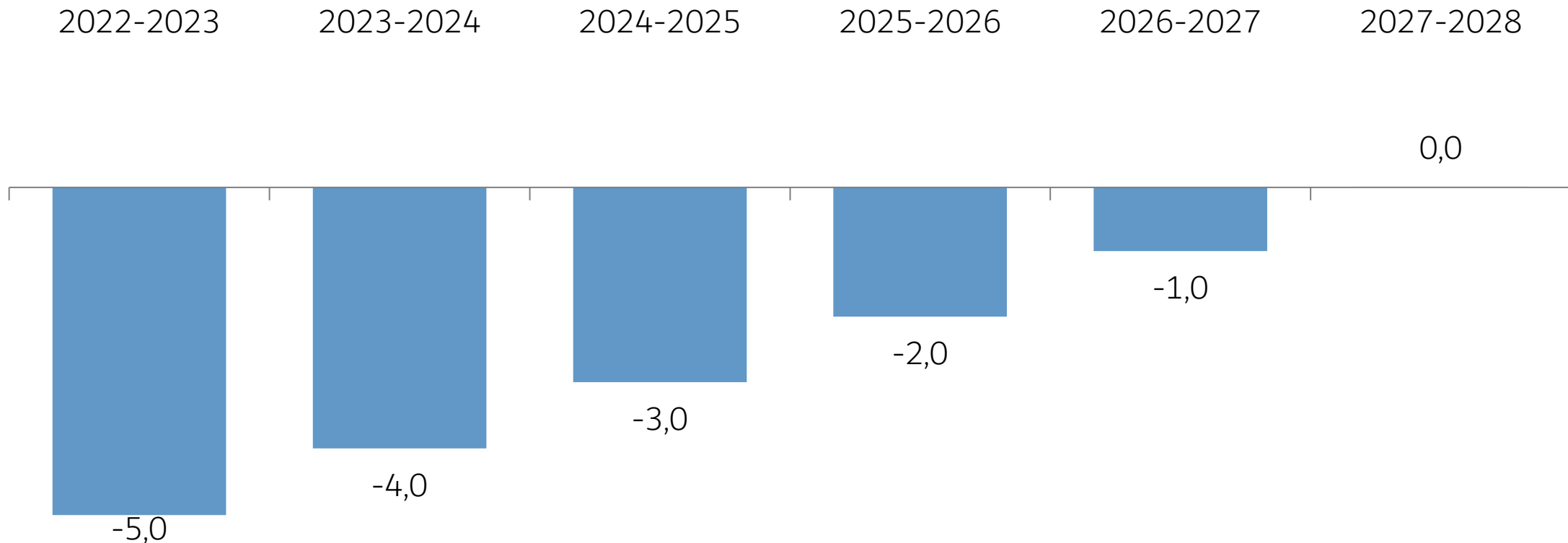
- *Loi sur l'équilibre budgétaire* suspendu temporairement pour éviter certains effets.
  - Levée de la suspension dès la fin de l'année 2022-2023.
  
- Plan de retour à l'équilibre
  - Déficit limité à 4 G\$ en 2023-2024;
  - Déficit limité à 3 G\$ en 2024-2025;
  - Déficit limité à 2 G\$ en 2025-2026;
  - Déficit limité à 1 G\$ en 2026-2027;
  - Équilibre budgétaire en 2027-2028.
  
- De quelle façon ?
  - Détermine les revenus selon les perspectives budgétaires,
  - Ajuste alors le niveau des dépenses pour atteindre les déficits selon le plan.
  
- Modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire annoncée, mais détails à venir

# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- 2022-2023 : déficit budgétaire estimé à 5,0 G\$ avant utilisation de la réserve de stabilisation et de 4,6 G\$ après utilisation de la réserve.
- Retour à l'équilibre budgétaire prévu au plan de résorption.

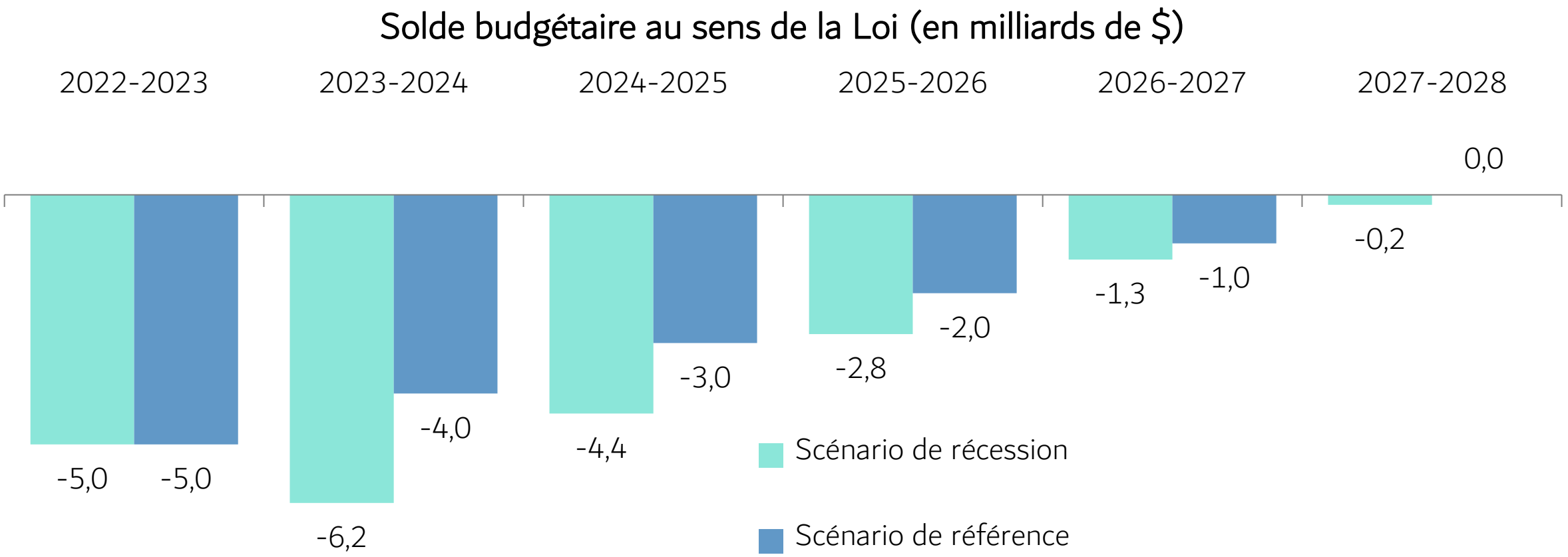
## Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)



Note : Solde budgétaire avant la réserve de stabilisation.

# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

- Incertitudes économiques : scénario de récession aggrave les déficits chaque année

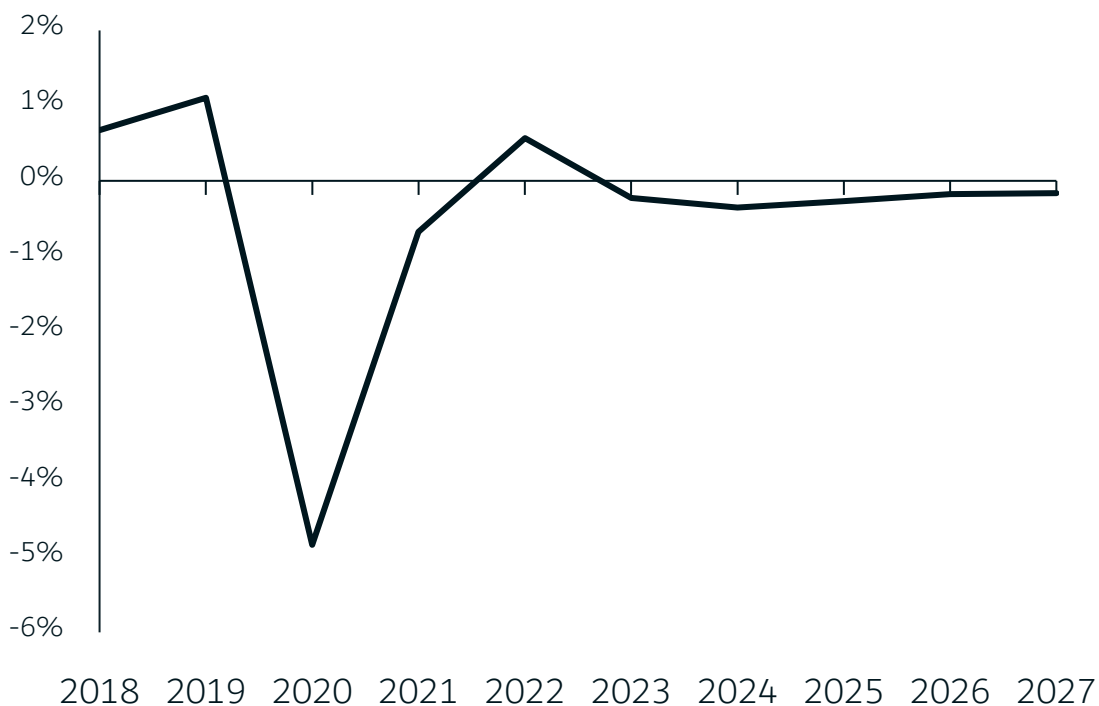


Note : Solde budgétaire avant la réserve de stabilisation.

# Décomposition des soldes budgétaires en composantes structurelle et conjoncturelle

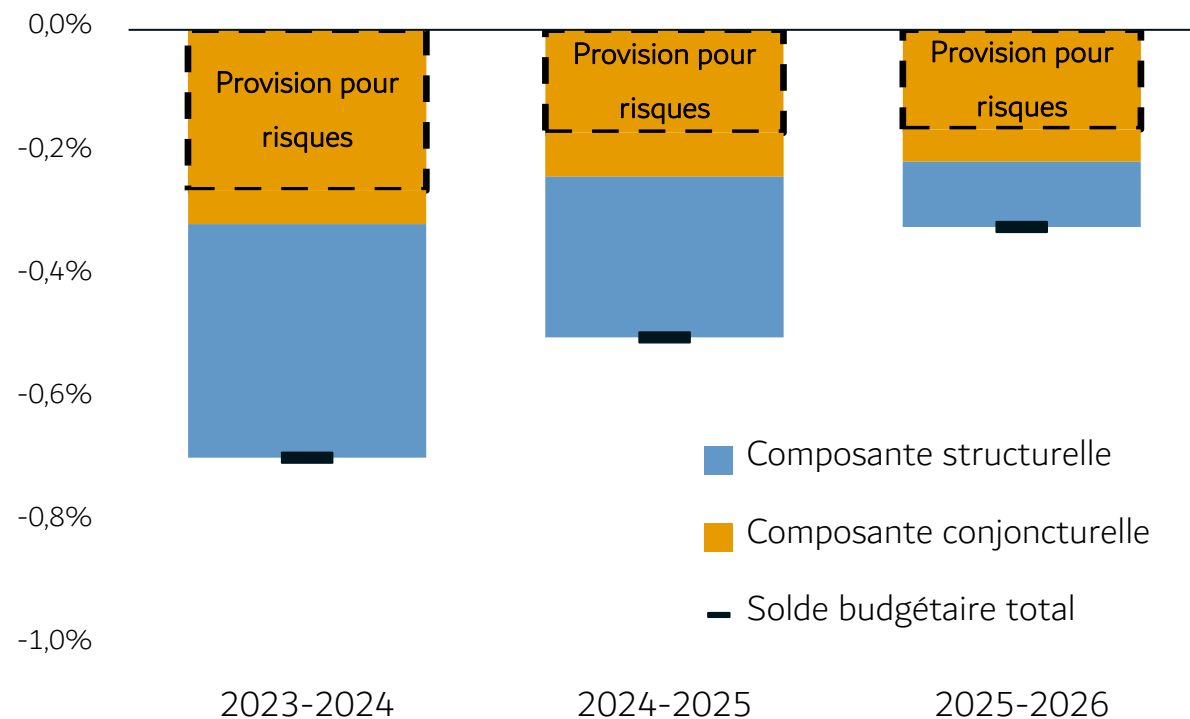
- Déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire associé un peu plus à la composante structurelle qu'à la composante conjoncturelle pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.
- En 2025-2026, la composante conjoncturelle explique les deux tiers du déficit.

Écarts de production, scénario de référence



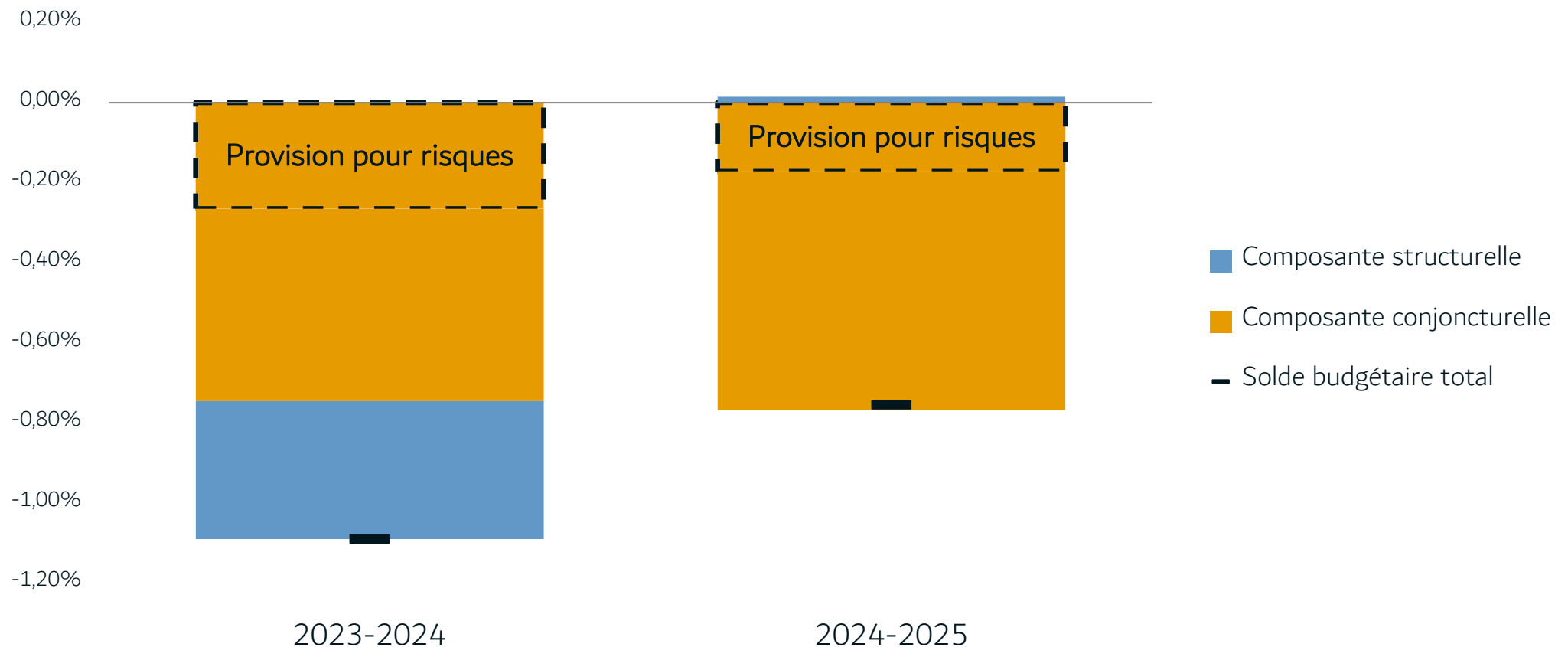
Composantes du déficit

(au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire)



# Décomposition des soldes budgétaires en composantes structurelle et conjoncturelle – scénario de récession

- Scénario récession, deux tiers du déficit attribuable à la conjoncture économique en 2023-2024.
- En 2024-2025, déficit entièrement attribuable à la conjoncture économique.



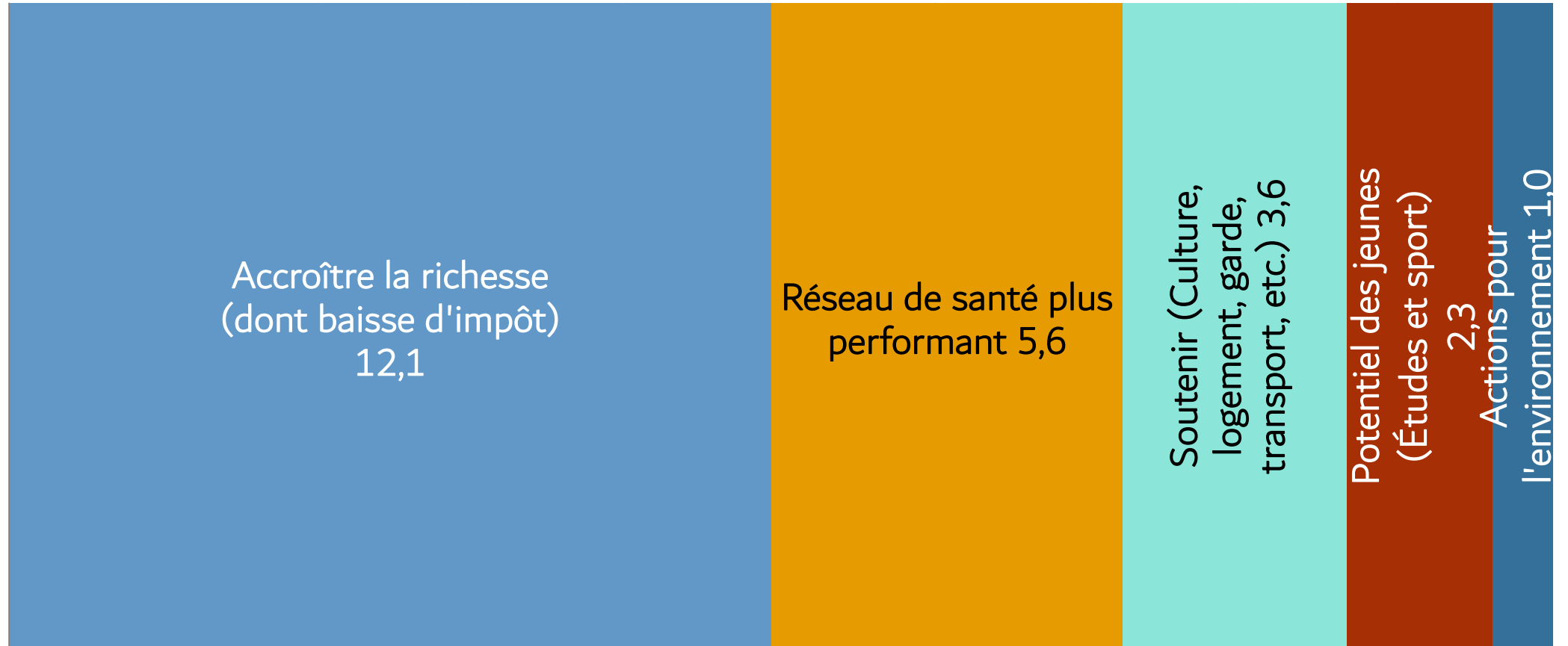
# Nouvelles initiatives



- 24,5 G\$ de nouvelles initiatives de 2022-2023 à 2027-2028.

(en milliards de \$)

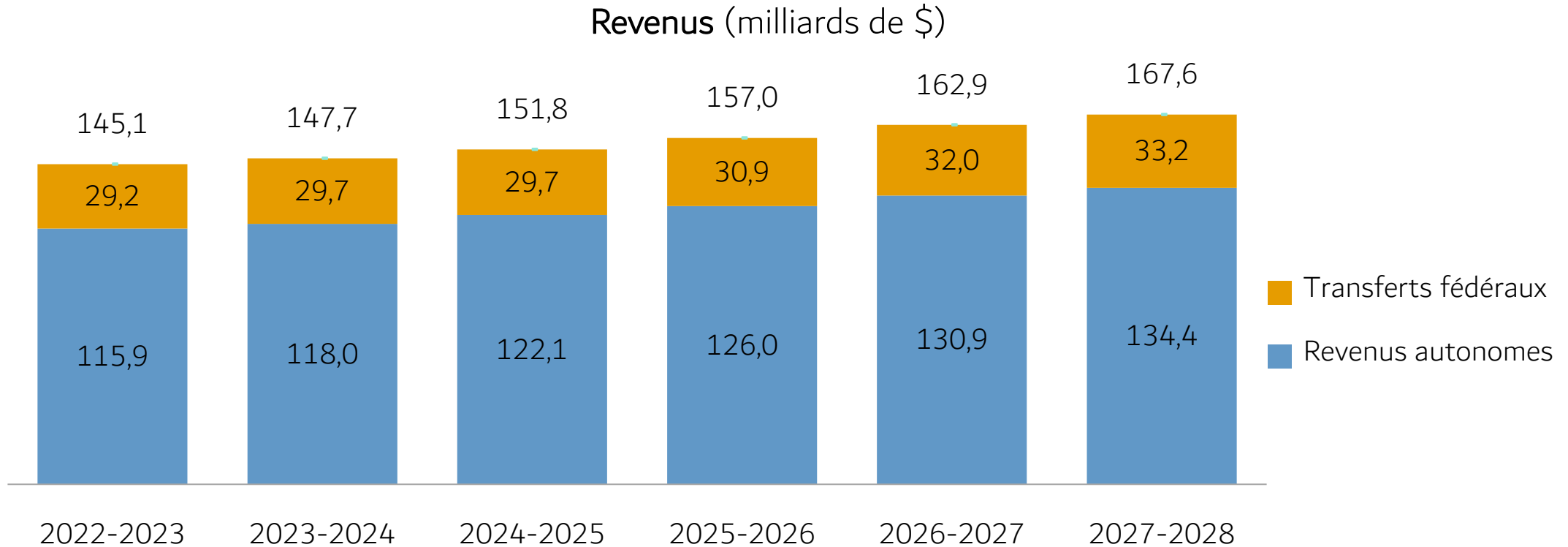
2022-2023 à  
2027-2028



# Revenus



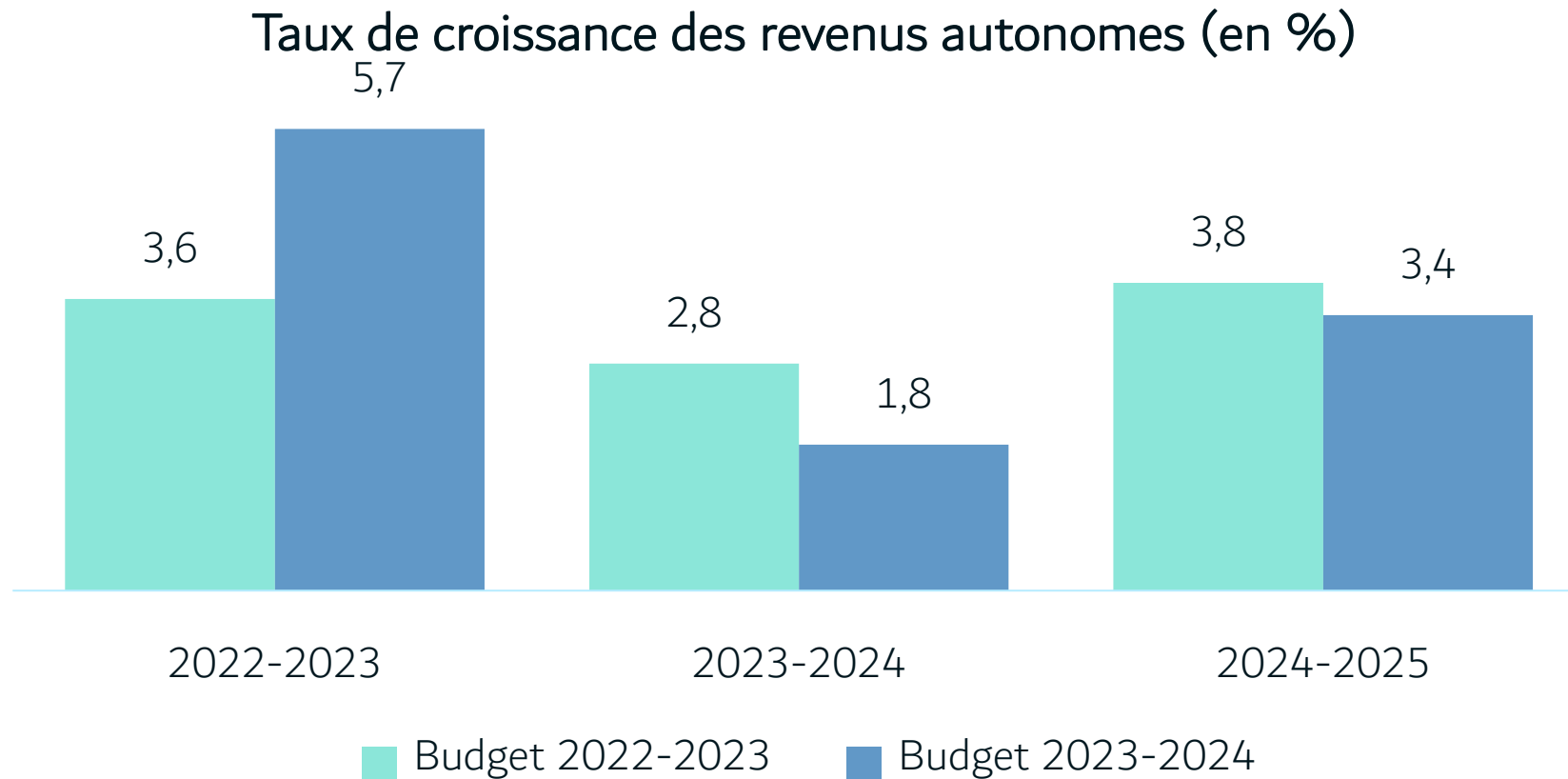
- Revenus autonomes et transferts vont croître de 1,8 % en 2023-2024.
- De 2024-2025 à 2027-2028, la croissance annuelle moyenne sera de :
  - 3,3 % pour les revenus autonomes;
  - 2,6 % pour les transferts fédéraux, dont 2024-2025 sans croissance.



# Revenus autonomes



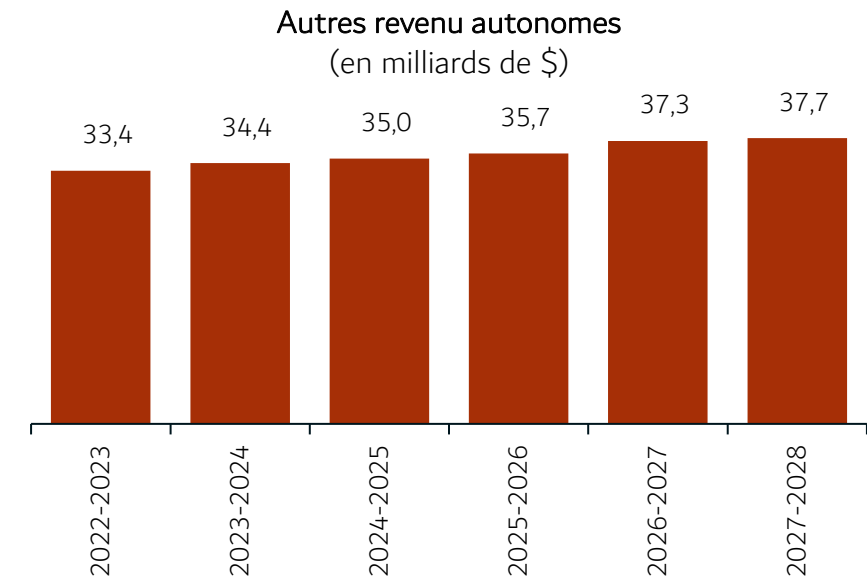
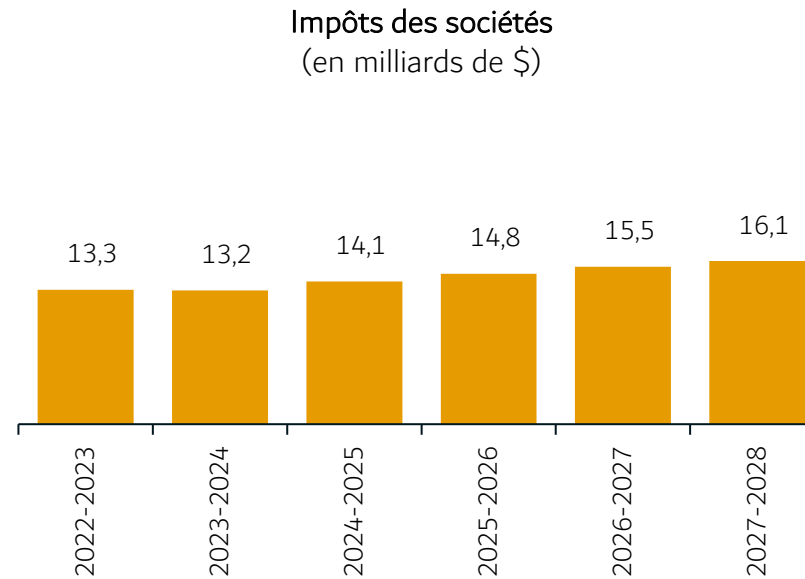
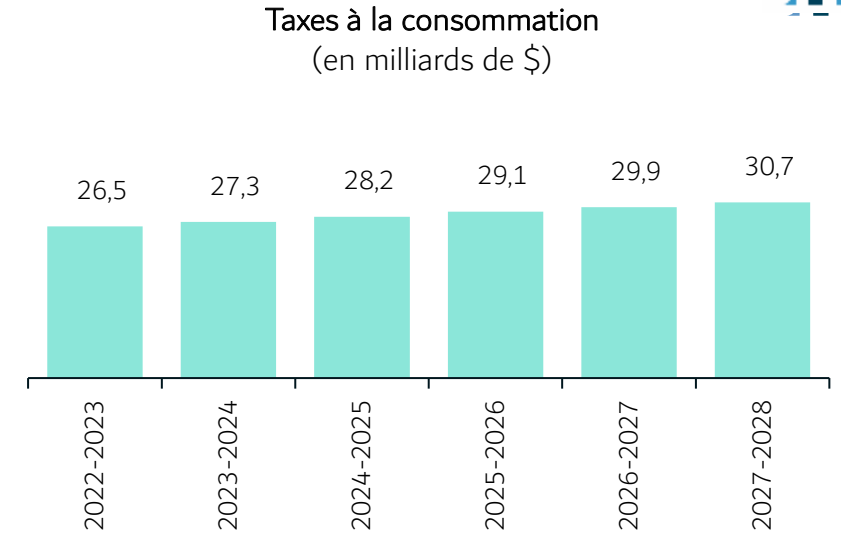
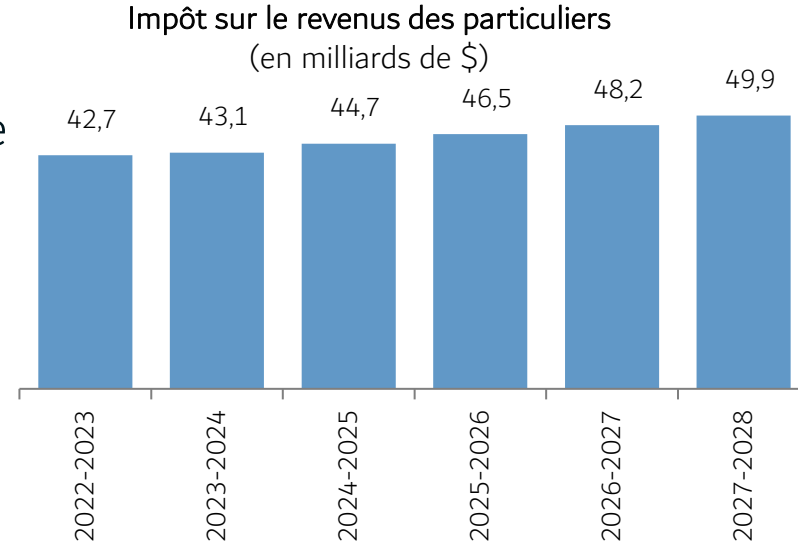
- Gonflée par l'inflation, la croissance des revenus autonomes en 2022-2023 est plus élevée que ce qui était prévu dans le Budget 2022-2023.
- Pour les deux années qui suivent, la croissance anticipée serait, par contre, moindre que ce qui était indiqué dans le Budget 2022-2023.



# Revenus autonomes

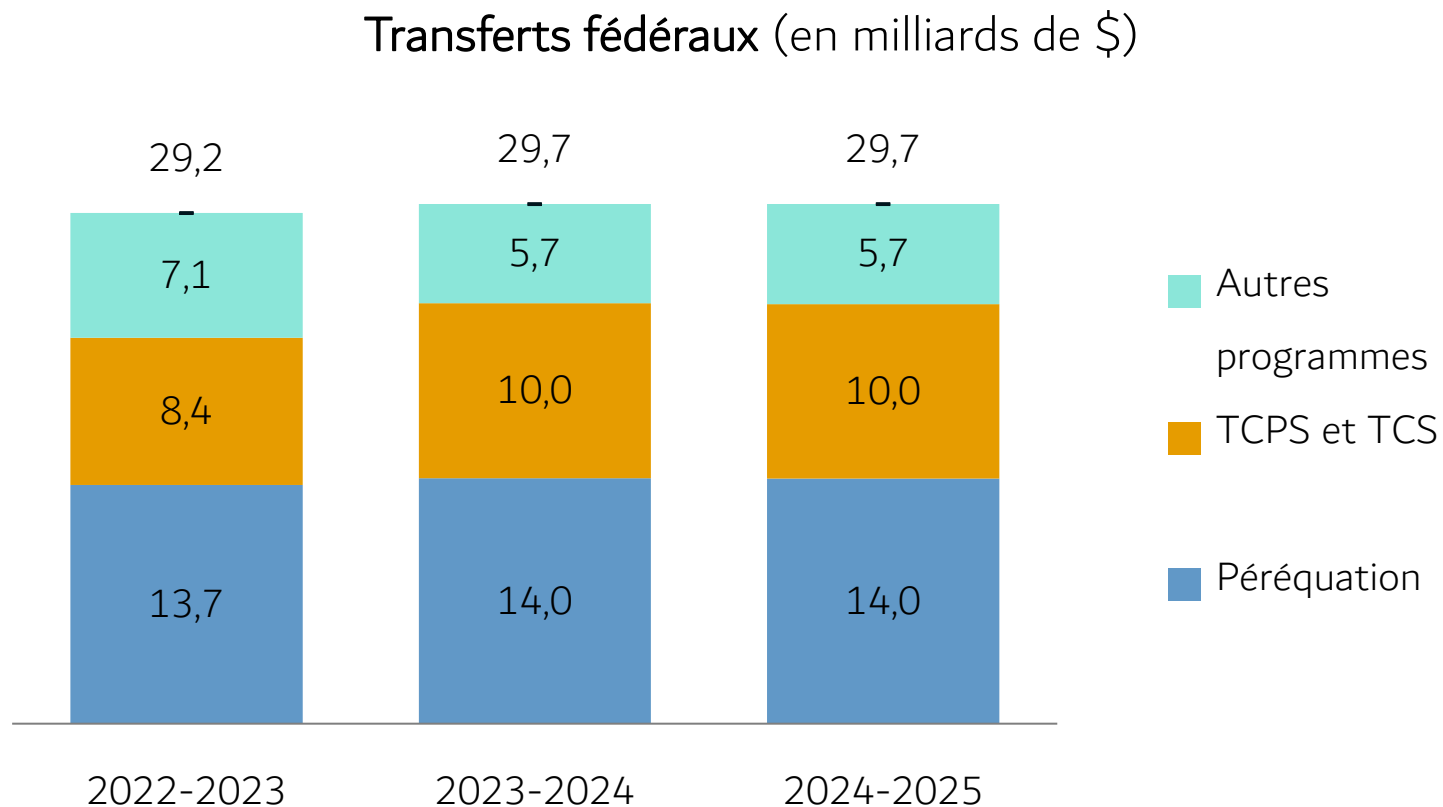


- Sauf pour 2023-2024 (baisse d'impôt), croissance assez stable sur la période de l'impôt sur les revenus des particuliers.
- Progression à un rythme inférieur à la croissance du PIB pour les revenus des taxes à la consommation.
- Stagnation des revenus tirés des impôts des sociétés en 2023-2024, influencé notamment par le nouveau congé fiscal.



# Transferts

- Globalement, les revenus de transferts fédéraux augmentent très peu sur la période de projection.
- La composante « autres programmes » diminue en 2023-2024, notamment en raison de la fin d'aides non récurrentes.
- Les sommes additionnelles pour la santé annoncées par le fédéral (4,7G\$ sur 5 ans pour le Québec) se reflètent sur la composante TCPS+TCS à partir de 2023-2024.

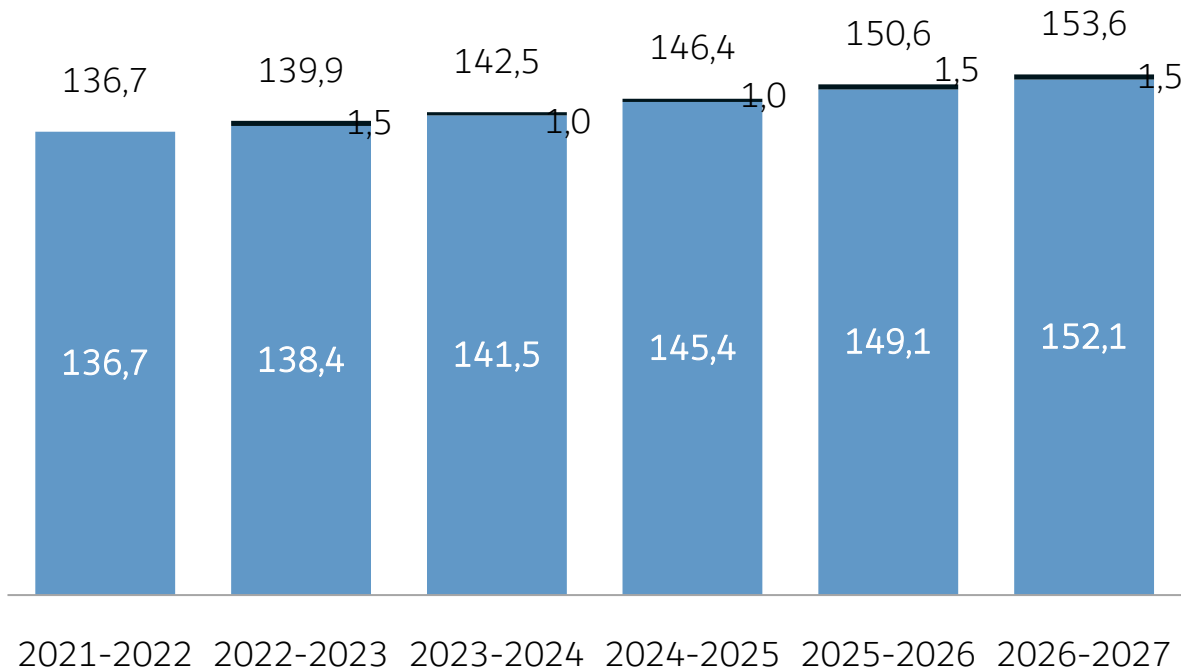


TCS = Transferts pour la santé  
 TCPS = Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

# Dépenses de portefeuilles

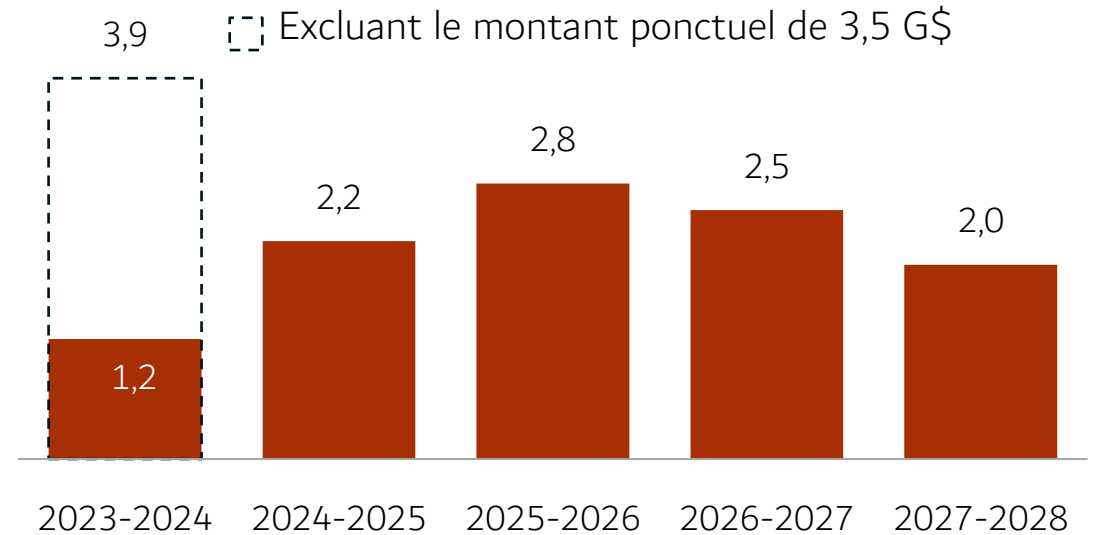
- Dépenses de portefeuilles, excluant la provision, progressent sur la période de projection à un rythme inférieur à la croissance du PIB, répondant à la nécessité de retrouver l'équilibre budgétaire.

Dépenses de portefeuilles (en milliards de \$)



■ Dépenses de portefeuilles ■ Provision pour éventualités

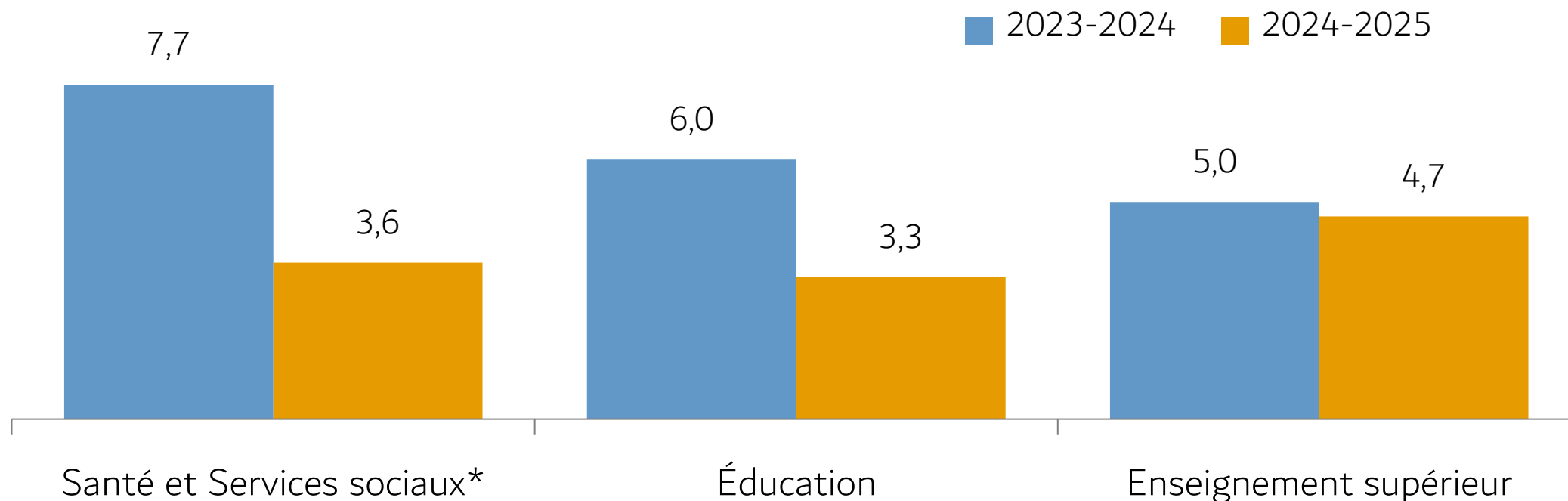
Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles, excluant les provisions (en %)



# Croissance des dépenses de portefeuilles

- Les croissances des dépenses prévues aux portefeuilles Santé et Services sociaux et Éducation et Enseignement supérieur des deux prochaines années sont supérieures à la croissance économique.
- Les « Autres portefeuilles » ensembles montrent une décroissance en 2023-2024, mais...

## Croissances des dépenses des portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur (en %)



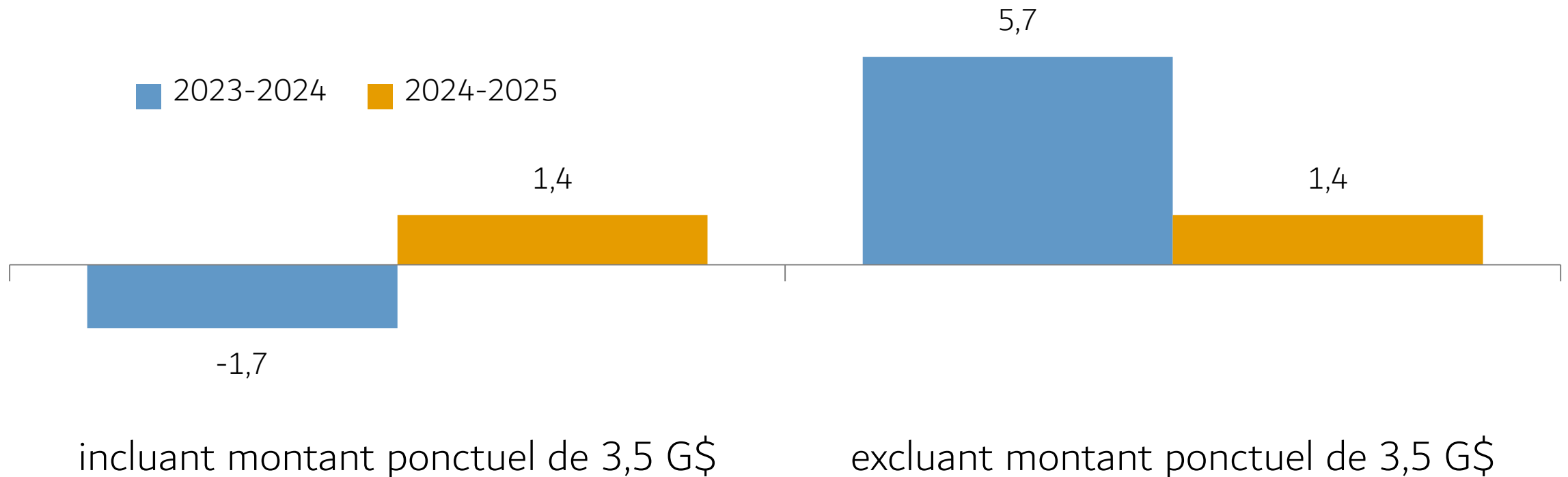
\* Croissances ajustées pour exclure les dépenses COVID-19

# Croissance des dépenses de portefeuilles



- Les « Autres portefeuilles » ensembles montrent une décroissance en 2023-2024, mais...
- ... si on exclut le montant ponctuel versé en 2022-2023, on voit plutôt une croissance de 5,7 %.

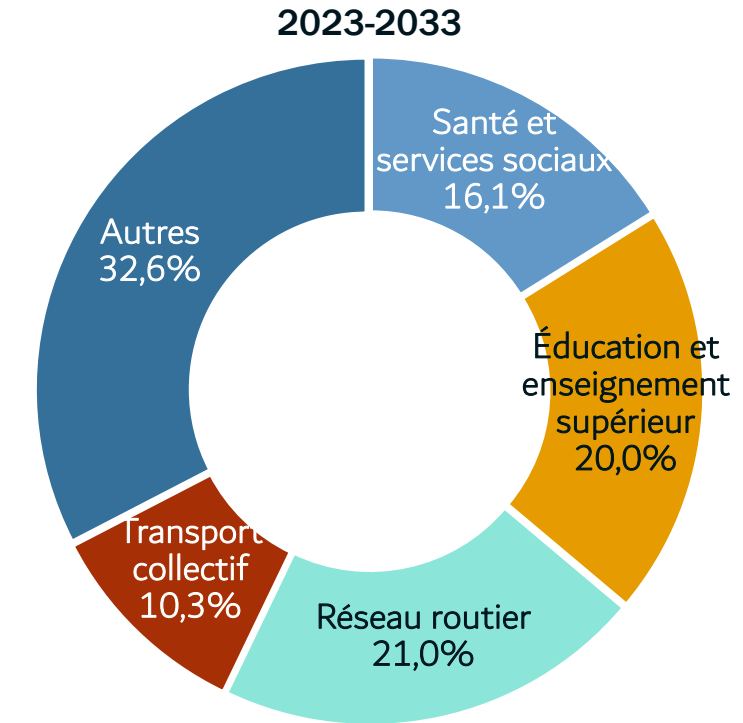
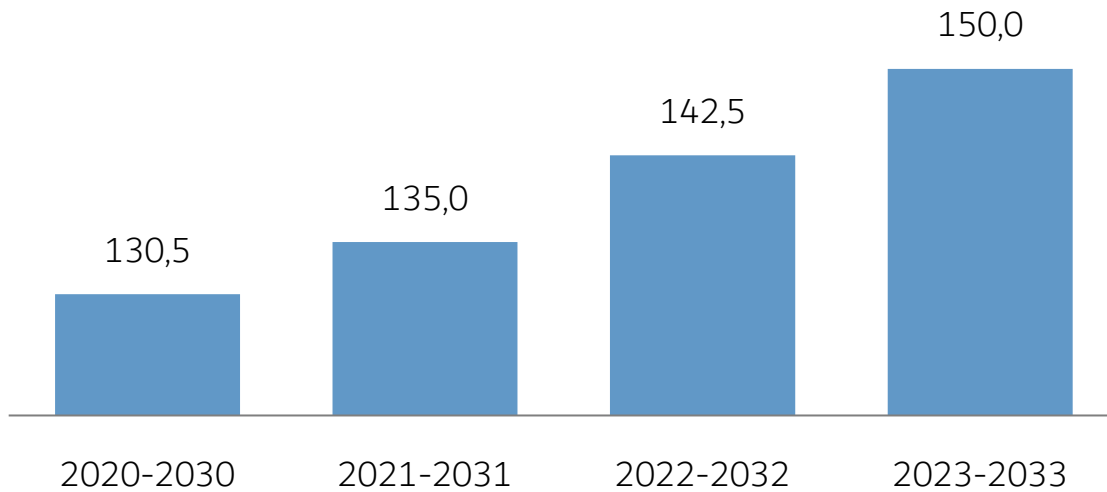
Croissances des dépenses des «Autres portefeuilles » (en %)



# Plan québécois des infrastructures (PQI)

- PQI planifie les investissements du Québec sur un horizon de 10 ans.
- 60 % des investissements serviront au maintien du parc d'infrastructures.
- Réseau routier obtient la plus grande part avec 21,0 %.

Valeur établie du PQI (en milliards \$)

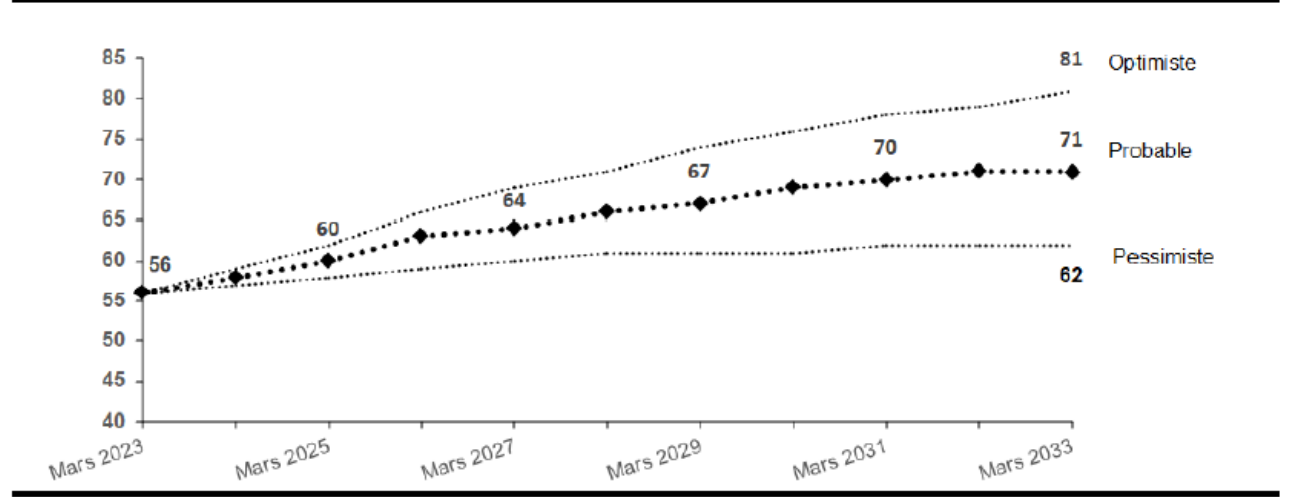


Note : Transport collectif inclut des investissements prévus dans l'enveloppe centrale.

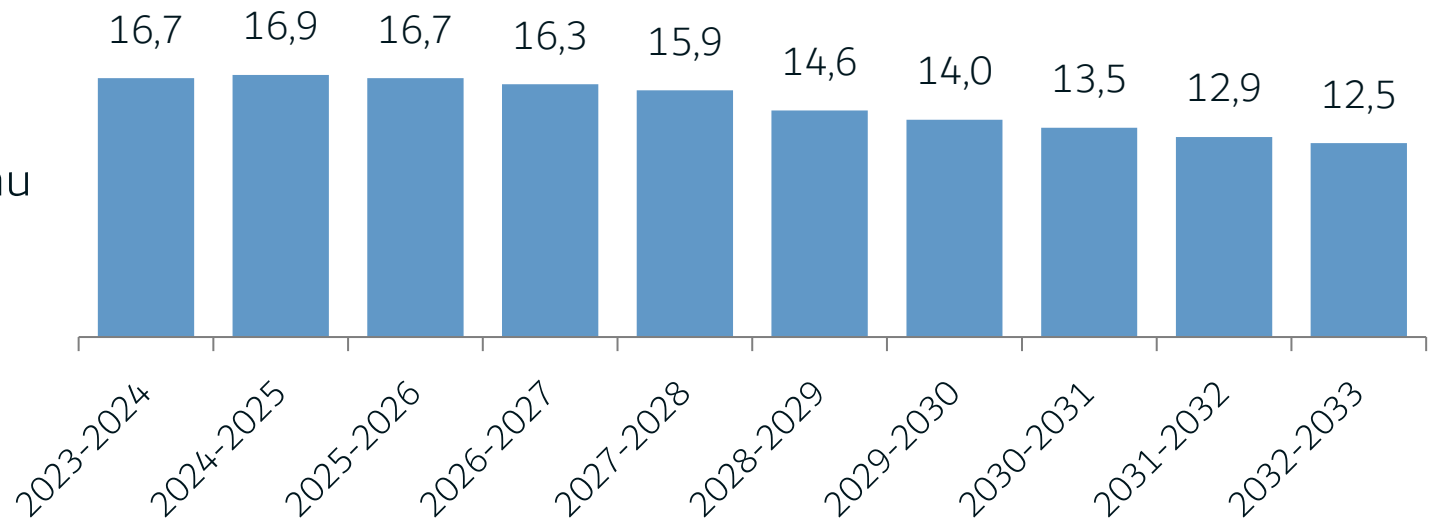
# Plan québécois des infrastructures (PQI)

- Déficit de maintien des actifs (DMA) associé aux infrastructures appartenant aux organismes publics évalué à 34,9 G\$ en mars 2023, une hausse de 4,3 G\$.
- Investissements du PQI en maintien permettrait de hausser la proportion anticipée des infrastructures en bon état des organismes publics de 56 % en mars 2023 à 71 % en mars 2033.
- 55% des investissements en infrastructures, soit 82,5 G\$, se feront au cours des cinq prochaines années.

Effet anticipé de la stratégie d'augmentation progressive des investissements en maintien du parc sur la proportion des infrastructures en bon état (IEG de A, B ou C) des organismes publics (en pourcentage)



Investissements annuels du PQI (milliards \$)

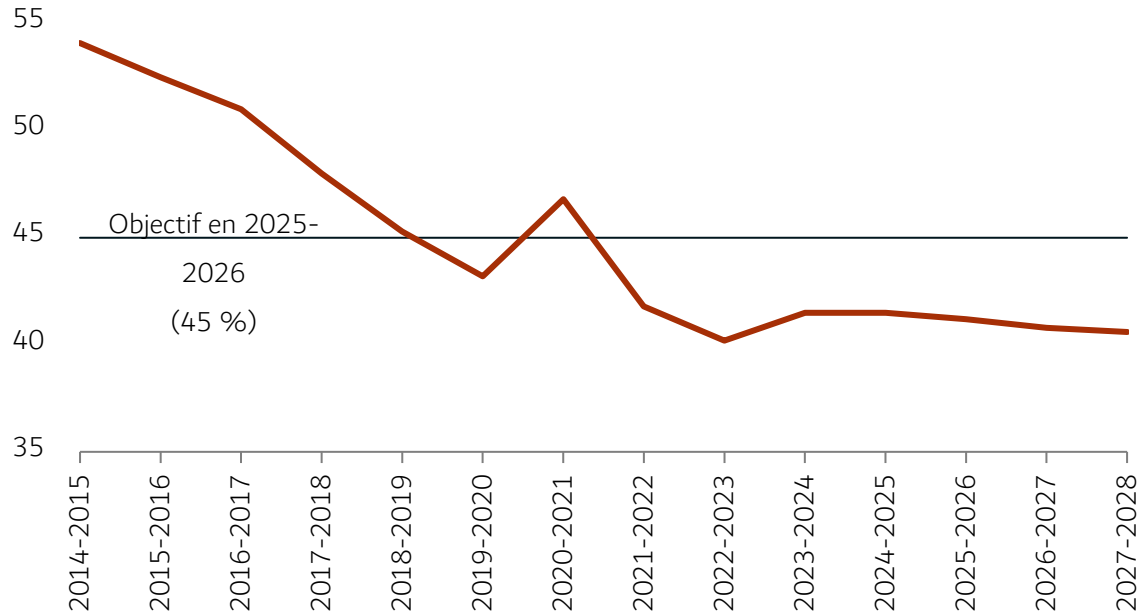


# Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

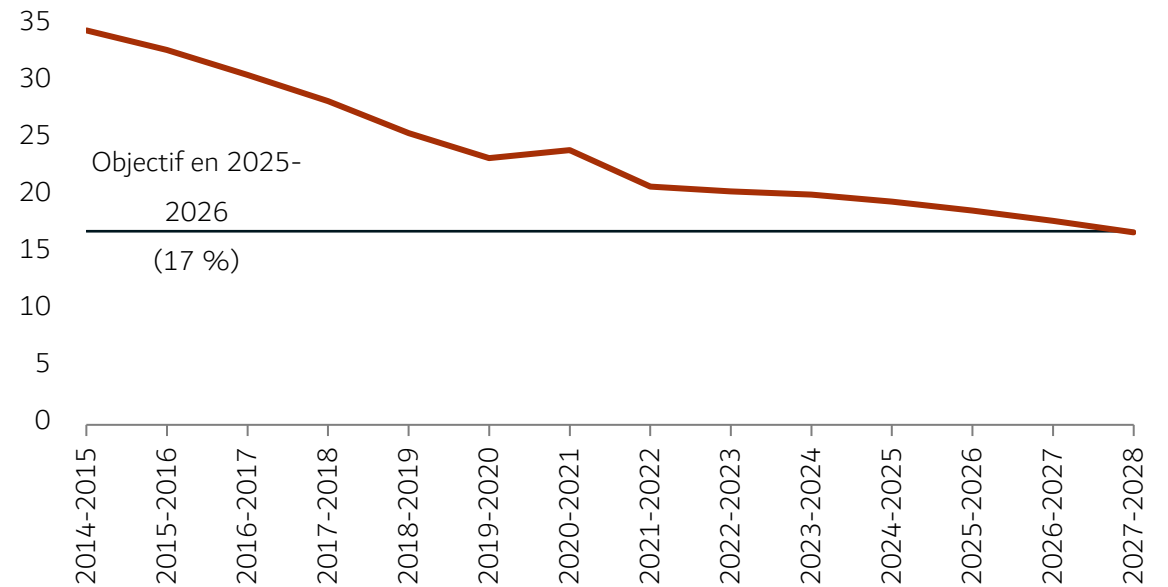


- Budget montre un ratio de la dette brute au PIB de 41,2 % au 31 mars 2026. Ce ratio est sous la cible de 45 % de la Loi à partir de 2021-2022.
- Toutefois, malgré les améliorations notables, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB atteindrait 18,8 % au 31 mars 2026. L'objectif de la Loi étant de 17 %, la cible ne serait pas atteinte. Il le serait seulement au 31 mars 2028, alors qu'il atteindrait 16,9 %.
- Cependant, le gouvernement propose des changements à la Loi.

Ratio de la dette brute au PIB (en %)



Ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB (en %)



# Changements proposés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations



- Nouvelles cibles seront axées sur la réduction de la dette nette.
  - Concept employé par d'autres provinces, l'OCDE et le FMI;
  - Prend compte les emprunts du gouvernement qui découlent des investissements en immobilisations;
  - Retranche les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette;
  - Facilement comparable d'une province à l'autre.
- Objectif de réduire le ratio de dette nette au PIB à 30 % d'ici 15 ans.
- Introduction d'une cible intermédiaire : un ratio dette nette au PIB de 33 % d'ici 2032-2033.

## **Les nouvelles cibles de réduction de la dette**

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)

# Changements proposés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations



- Les revenus dédiés au Fonds des générations se composeront :
  - Redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés;
  - Contribution additionnelle de 650 M\$ prise à même le dividende payé par Hydro-Québec au gouvernement;
  - Revenus de placement.
  
- Les revenus suivants ne seront plus dédiés au Fonds des générations (estimés à 1,9 G\$ dans la Mise à jour de décembre 2022 pour l'exercice 2023-2024) :
  - Indexation des prix de l'électricité patrimoniale;
  - Revenus miniers;
  - Taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
  - Biens non réclamés.

# Changements proposés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

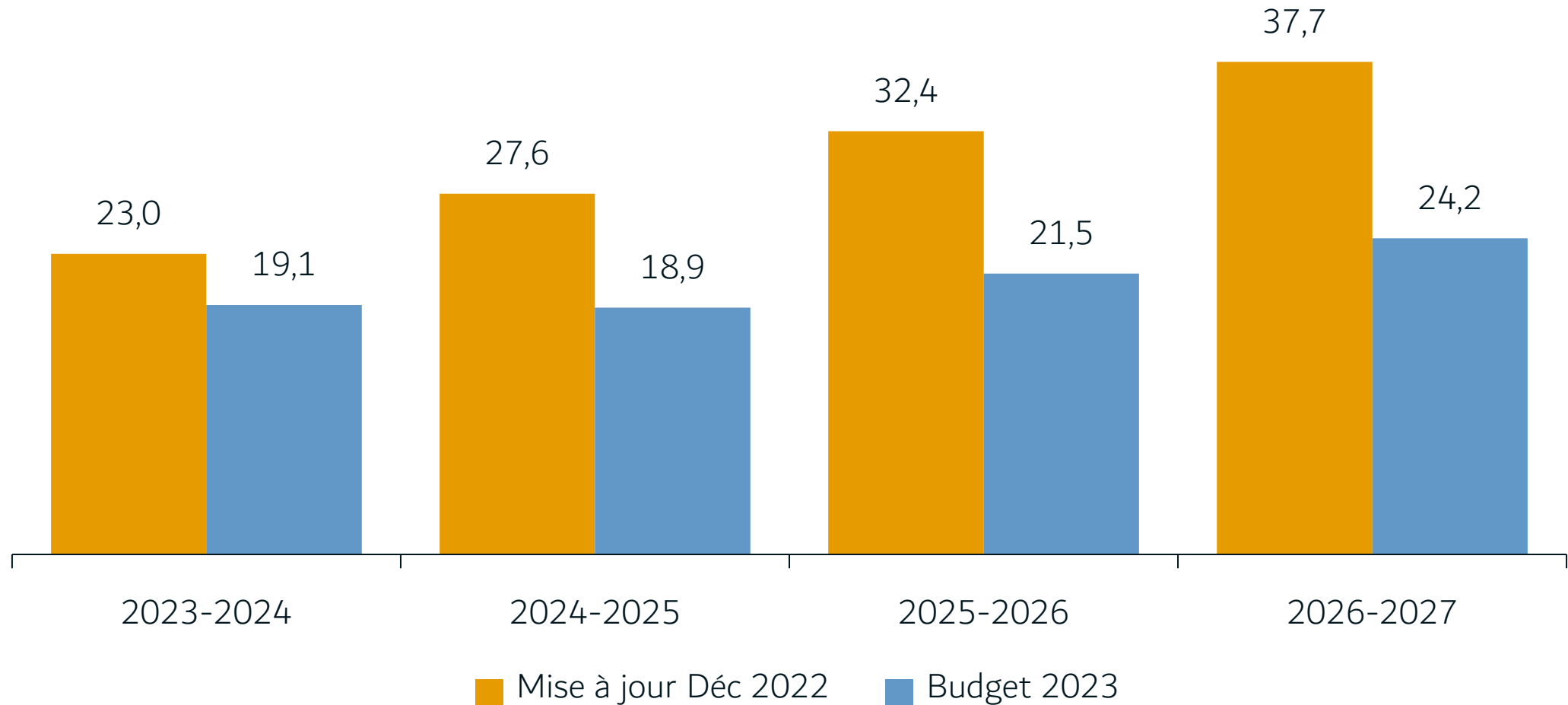


- Sommes qui ne seront plus dédiés au Fonds des générations serviront à financer les baisses d'impôt annoncés par le gouvernement.
- Valeur du Fonds des générations s'établit à 19,2 G\$ au 31 mars 2023.
- Gouvernement a annoncé des remboursements de la dette.
  - 2,5 G\$ en 2023-2024;
  - 2,5 G\$ en 2024-2025.

# Valeur comptable du Fonds des générations

- Valeur comptable du Fonds des générations affectée par les changements apportés aux revenus dédiés et par les remboursements de la dette.

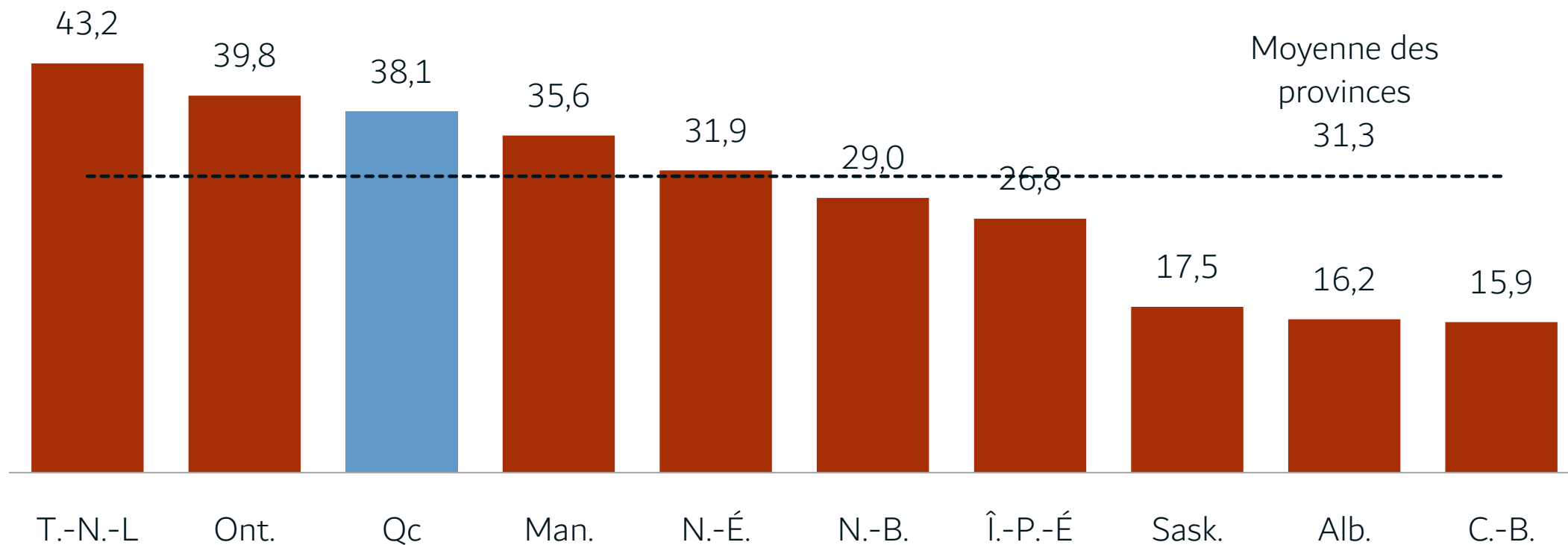
Valeur comptable du Fonds des générations (milliards \$)



# Dettes nettes des provinces

- En 2022, le Québec présente la 3<sup>e</sup> plus importante dette nette des provinces canadiennes.

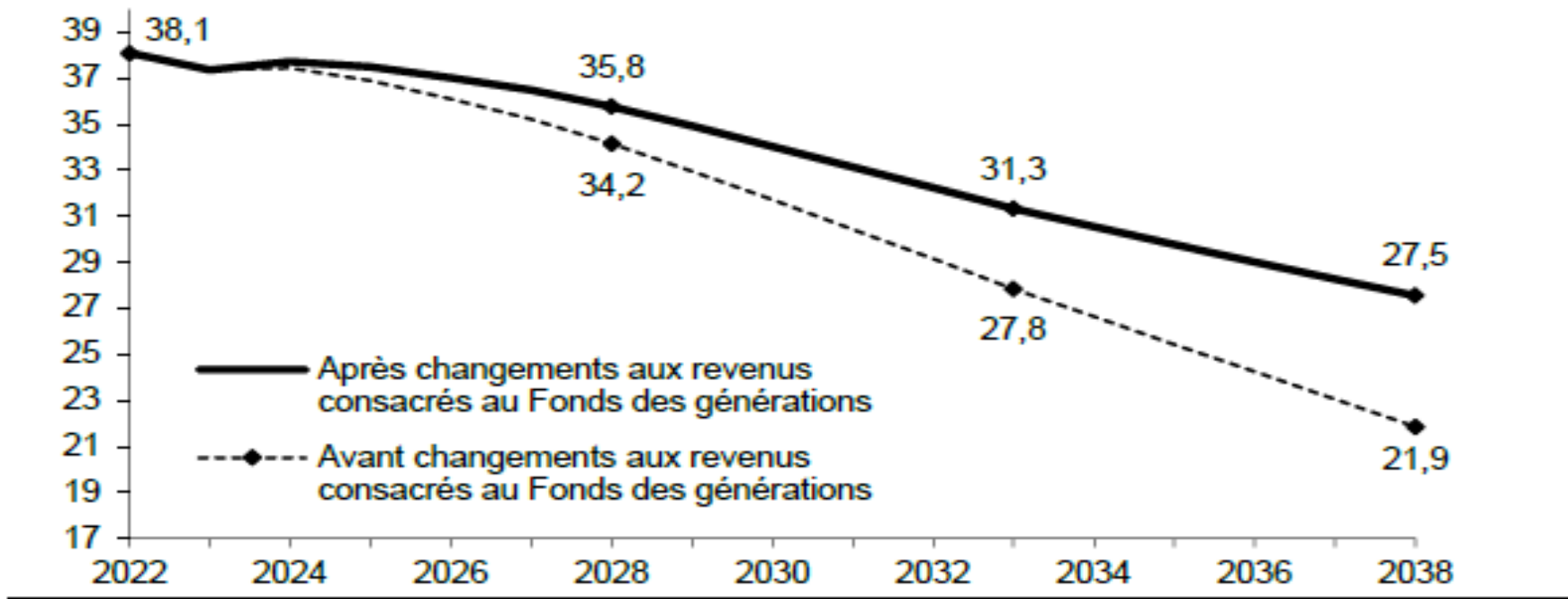
Dettes nettes (en pourcentage du PIB)



# Projection de la dette nette au 31 mars avant et après les changements apportés aux revenus consacrés au Fonds des générations (en % du PIB)

- Changements apportés à la Loi sur la réduction de la dette retardera de 5 ans l'atteinte de la nouvelle cible de dette

**Projection de la dette nette au 31 mars avant et après les changements apportés aux revenus consacrés au Fonds des générations (en pourcentage du PIB)**

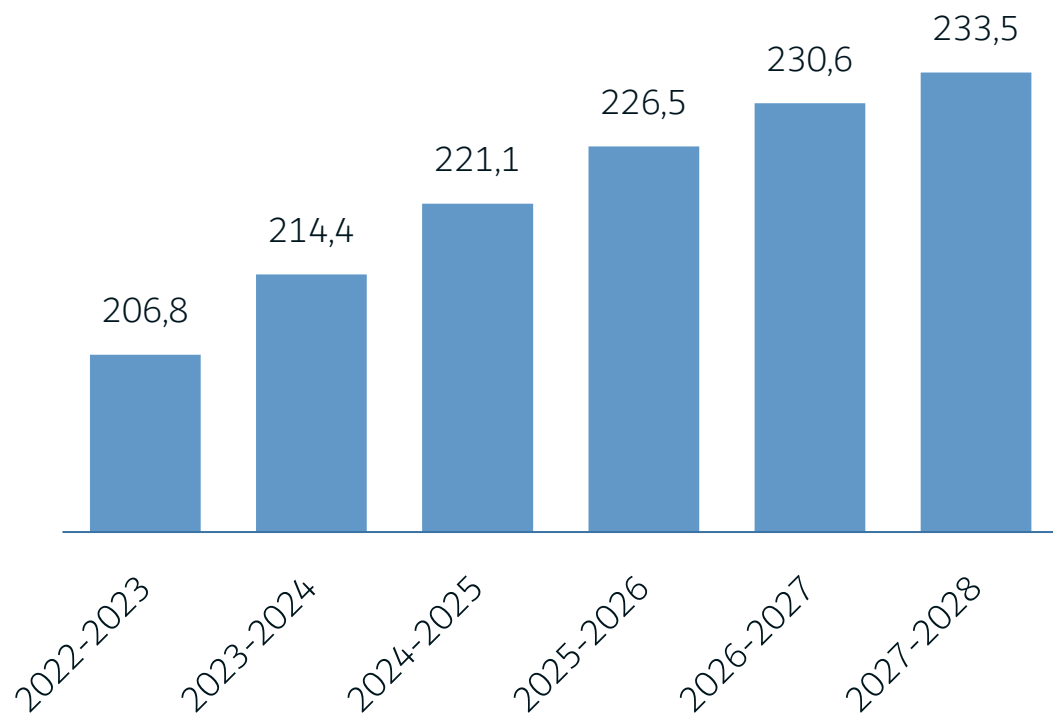


# Dettes nettes et service de la dette

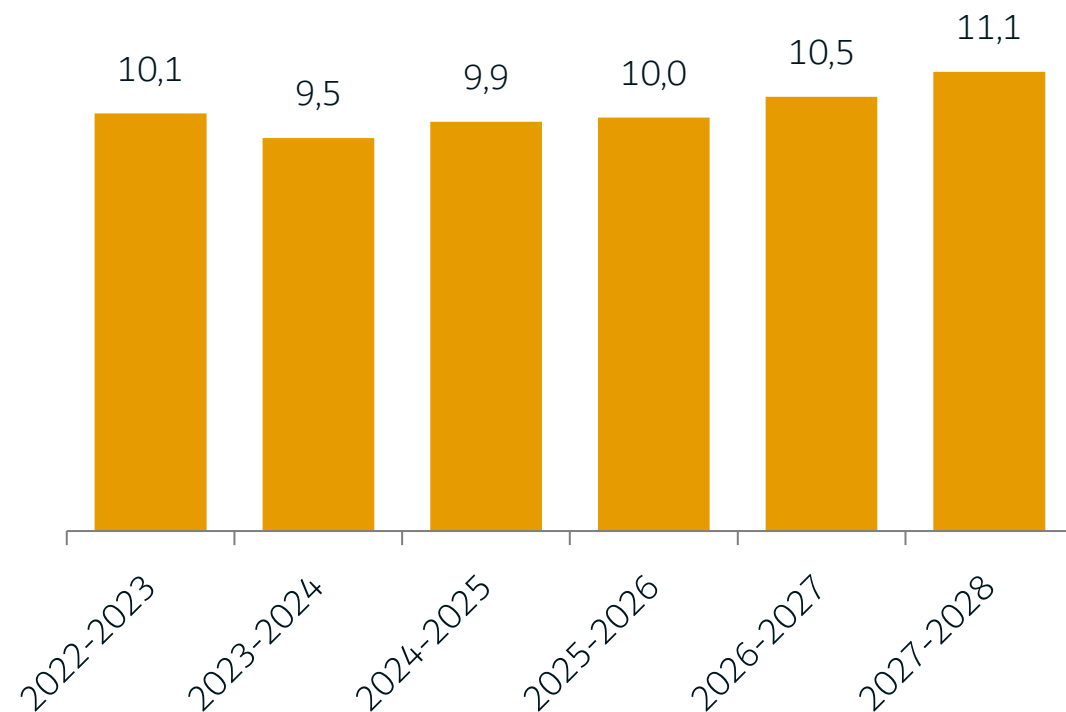
- Dette nette passe de 206,8 G\$ en 2023 à 233,5 G\$ en 2028;
- La croissance découle surtout du coût des immobilisations nettes, mais aussi des déficits budgétaires.

- Coût total des intérêts payés sur la dette en légère croissance sur l'ensemble de la période de projection.

Dettes nettes (en G\$)



Service de la dette (en milliards de \$)





**Faits saillants**  
**Mesures budgétaires et**  
**fiscales touchant les particuliers**  
**Budget 2023-2024 du Québec**

# Baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers



- Réduction des taux d'imposition applicables aux deux premières tranches de revenu imposable à compter de l'année d'imposition 2023
  - Ajustement des retenues à la source à partir du 1er juillet
  - Solde restant remis lors de la production de la déclaration de revenus de 2023

Tranches d'imposition 2023	Avant budget	Après budget	Écart
Jusqu'à 49 275 \$	15 %	14 %	-1 pt
Plus de 49 275 \$ à 98 540 \$	20 %	19 %	-1 pt
Plus de 98 540 \$ à 119 910 \$	24 %	24 %	---
Plus de 119 910 \$	25,75 %	25,75 %	---

- Coût de la mesure: 9,2 G\$ sur 6 ans

# Baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers



- Réduction du taux de conversion des crédits d'impôt non remboursables de 15 % à 14 %
- Ajustement du montant accordé pour certain crédits afin de conserver la même réduction d'impôt malgré la diminution du taux de conversion
  - Exemple: Montant pour personne à charge

Avant le budget			Après le budget		
Montant accordé	Taux de conversion	Réduction d'impôt	Montant accordé	Taux de conversion	Réduction d'impôt
4 810 \$	15 %	722 \$	5 154 \$	14 %	722 \$

- Doublement de l'indexation de la composante « logement » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

	Composante relative au logement du Crédit d'impôt pour la solidarité		
	Prévue au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 (avant budget)	Prévue au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 (avec budget)	Bonification du budget
Taux d'indexation	6,44 %	12,88 %	+ 6,44 %
Personne seule	638	677	+ 39
Couple sans enfants	774	821	+ 47
Famille monoparentale avec un enfant	774	821	+ 47
Couple avec deux enfants	1 046	1 109	+ 63

# Effet cumulé de la baisse générale de l'impôt sur le revenu et de la bonification du crédit solidarité

- Illustration pour une personne vivant seule:

Revenu imposable (\$)	Baisse d'impôt (\$)	Bonification Crédit solidarité (\$)	Total		
			En \$	En % de l'impôt	En % du revenu imposable
25 000	58	39	97	11,1	0,4
50 000	328	39	367	7,4	0,7
75 000	578	0	578	5,8	0,8
100 000	814	0	814	5,4	0,8
150 000	814	0	814	3,0	0,5

# Effet cumulé de la baisse générale de l'impôt sur le revenu et de la bonification du crédit solidarité

- Illustration pour un couple avec deux enfants (revenu 50-50) :

Revenu imposable (\$)	Baisse d'impôt (\$)	Bonification Crédit solidarité (\$)	Total		
			En \$	En % de l'impôt	En % du revenu imposable
40 000	56	63	119	14,1	0,3
80 000	456	0	456	6,7	0,6
120 000	856	0	856	6,2	0,7
150 000	1 156	0	1 156	5,8	0,8
250 000	1 623	0	1 623	3,9	0,6

# Changements aux fonds fiscalisés (Fondation, FTQ et CRCQ)



- Renouveler les fonctions d'investissement des fonds, notamment dans un objectif d'agir sur la productivité des entreprises québécoises;
- Allonger la période de détention obligatoires des actions de Fondation et du Fonds de solidarité FTQ
  - Actuellement minimum 2 ans
  - à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024: 3 ans
  - à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025: 4 ans
  - à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026: 5 ans
- Assurer l'accès au crédit aux Québécois qui en ont le plus besoin
  - À compter de 2024, le crédit d'impôt ne sera accessible qu'aux contribuables dont le revenu imposable est inférieur ou égal au seuil de la dernière tranche du barème d'imposition de l'année de référence (basé sur le revenu de la deuxième année précédente. Par exemple en 2024, l'année de référence sera 2022).

- Aide financière aux études
  - Bonification des frais de subsistance considérés dans le calcul des prêts et bourses aux études (bonification temporaire devient permanente)
  - Coût de la mesure: 350,8 M\$ sur 5 ans
- Bonification des crédits d'impôt non remboursables aux pompiers volontaires et aux volontaires en recherche
  - Objectif de faciliter le recrutement des volontaires dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement hors des grands centres urbains
  - Majoration du montant servant à déterminer ces crédits de 3 000 \$ à 5 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2023;
  - Indexation annuelle des montants à compter de l'année d'imposition 2024;
  - Coût des mesures: 10,8 M\$ sur 5 ans



Faits saillants  
**Mesures budgétaires et  
fiscales touchant les sociétés**  
Budget 2023-2024 du Québec

# Nouveau congé fiscal relatif à la réalisation d'un grand projet d'investissement

- Objectif: stimuler l'investissement (à l'égard de biens neufs)
  - Nouveaux secteurs admissibles (ex. minéraux critiques, transport, etc.)
- Congés fiscaux
  - Impôt sur le revenu provenant de l'ensemble des activités
  - Cotisations FSS pour salaires versés aux employés pour l'ensemble des activités
- Durée
  - 10 ans (après une période d'investissement maximale de 48 mois)
- Dépenses admissibles
  - plancher 100 M\$/Plafond 1 G\$
  - 15 % si Montréal et Québec, 20 % si hors Montréal et Québec, 25 si territoire dévitalisé
- Coût
  - 373 M\$ pour les années 2023-2024 à 2027-2028 (100 nouveaux projets – 24 G\$ d'invest.)

## Modification au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise

- vise à assurer que les agrégateurs rendent accessible au Québec les titres admissibles au crédit (services vidéo en ligne)
- Assouplissement en vue qu'une partie du processus de production puisse se faire à l'extérieur du Québec

## Bonification du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres

- Hausse de 50 % à 65 % du plafond des dépenses de main-d'œuvre attribuable aux frais préparatoires et d'édition
- Hausse du taux du crédit d'impôt remboursable de 27 % à 35 % à l'égard de la dépense de main-d'œuvre attribuable aux frais d'impression/réimpression

## Bonification du crédit d'impôt remboursable pour production d'évènements/environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec

- Hausse de 50 % à 60 % du plafond de dépense main-d'œuvre admissible.

# Détail des mesures budgétaires visant à augmenter la productivité



- Valoriser les terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure
  - Objectif: réaliser des études d'avant projet visant à assurer le développement durable des sites: 40 M\$ sur 4 ans
- Intensifier les efforts en innovation
  - Déploiement des zones d'innovation : 100 M\$ sur 5 ans
    - DistriQ à Sherbrooke et Technum à Québec
  - Innovation dans les transports : 55 M\$ sur 3 ans
  - Bonifier les bourses d'excellence des Fonds de recherche du Québec : 50 M\$ sur 5 ans
  - Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire : 30 M\$ sur trois ans
- Électrification du terminal de Contrecoeur : 75 M\$
- Offensive de transformation numérique : 50 M\$ sur deux ans



**Faits saillants**  
**Mesures écofiscales et**  
**environnementales**  
**Budget 2023-2024 du Québec**

- Droit par pneu passe de 3\$ :
  - 4,50 \$ pour les pneus neufs de voiture (diamètre global inférieur ou égal à 33 pouces)
  - 6 \$ pour les pneus neufs de camion (diamètre global supérieur ou égal à 33 pouces' et inférieur à 48,5 pouces)
- Date d'entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Revenus supplémentaires annuels: 14,6 M\$
- Test de viabilité du programme tous les 5 ans, mais aucun mécanisme d'indexation du droit n'est prévu

# Écofiscalité - Hausse des investissements dans le Plan pour une économie verte 2023-2028



- + 1,4 G\$ provenant de revenus additionnels du marché du carbone
- 9 G\$ investis sur 5 ans dans le Plan pour une économie verte 2023-2028

## Mise en place du fonds bleu

- Financé en partie par la redevance sur l'utilisation de l'eau
- Assignations
  - 430 M\$ sur 5 ans pour de nouvelles initiatives
  - 70 M\$ sur 3 ans à la stratégie Québécoise de l'eau

- Plan nature 2030 est le résultat de l'adhésion du Québec aux objectifs de protection de la biodiversité de la COP15
- 443 M\$ investis sur 5 ans afin de financer :
  - Création d'aires protégées
  - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
  - Leadership autochtone en conservation de la biodiversité

# Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) - Perspectives



- Fonds dédié au financement des infrastructures routières et de transport en commun créé en 2010
- Dans une perspective utilisateur-payeur, le FORT est notamment alimenté par la taxe sur les carburants, les droits sur les permis de conduire et les immatriculations

## ■ Résultats

- Déficitaire malgré ajout d'autres sources de revenus entre 2017-2018 et 2020-2021

## ■ Prévisions

- FORT à nouveau en déficit à compter de 2023-2024
- Taux de croissance annuel moyen :  
Revenus : 1,3%    Dépenses : 5,9 %

### Cadre financier pluriannuel du FORT (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	TCAM <sup>(1)</sup> (en %)
Revenus	6 681	5 481	5 973	6 330	6 702	7 140	1,3
Dépenses	-6 663	-5 657	-6 239	-7 185	-7 697	-8 855	5,9
Surplus (déficit)	18	-176	-267	-855	-995	-1 715	
Surplus (déficit) cumulé	1 323	1 147	880	25	-970	-2 685	

- Solutions à identifier avec l'ensemble des parties prenantes



# Et aussi

## Budget 2023-2024 du Québec

# Modifications au Régime des rentes

## Consultation publique du RRQ aux 6 ans

### Aucun changement à l'âge normal de retraite

- Pleine rente à 65 ans

### Âge du début de la rente et de report maximal

- Toujours possible de débiter les prestations à 60 ans.
  - Même facteur d'ajustement
- Nouvelle possibilité de reporter l'âge maximal pour débiter la rente du RRQ.
  - De 70 ans à 72 ans dès 2024
  - Même facteur d'ajustement
  - Hausse à vie de sa rente d'un montant maximal de 2634 \$ par année

Consultation publique sur le  
Régime de rentes du Québec

## Un régime adapté aux défis du 21<sup>e</sup> siècle

Document de consultation



# Modifications au Régime des rentes

Rendre les cotisations facultatives dès 2024

- Possibilité de cesser de cotiser à partir 65 ans
- Cotisants admissibles: si bénéficiaires de la rente
- Choix révocable annuellement

Exemple pour un aîné seul de 65 ans

Effet sur le revenu disponible et sur le revenu de travail conservé

	Sans Travail	Avant	Après	Écart
Revenu de retraite (PSV, RRQ, Pension privé)	38 429	38 429	38 429	-
<b>Revenu de travail (salaire)</b>	-	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	-
Cotisations RRQ	-	(736)	-	736
Impôts + autres cotisations - prestations	(2 559)	(6 972)	(7 102)	(130)
<b>Revenu disponible</b>	<b>35 870</b>	<b>45 721</b>	<b>46 327</b>	<b>606</b>
Taux de conservation du revenu de travail		65,7%	69,7%	4,0%

# Modifications au Régime des rentes



Fin de l'obligation de cotiser après 72 ans dès 2024

Changement à la moyenne des gains utilisés dans la détermination de la rente dès 2024

- Protection afin que les gains de travail d'une personne qui reporte sa rente après 65 ans ne puissent réduire la moyenne de gains carrière

Mécanisme d'ajustement automatique

- RRQ de base
  - Aucune modification : mécanisme existant, si manque à gagner, effet se répercute sur le taux de cotisation d'équilibre
- RRQ supplémentaire
  - Instauration d'un mécanisme partageant l'ajustement entre travailleurs, employeurs et retraités, comme pour le régime de pension du Canada

## Autres éléments

- Intention de revoir les communications de Retraite Québec avec sa clientèle afin de mieux informer les cotisants au RRQ sur les avantages de reporter le versement de la rente de retraite;
- Intention de lancer des travaux afin de mieux reconnaître certaines situations particulières dans le cadre du RRQ.



**Et après**

Et après ?

**Pour consulter le Budget 2023-2024 du Québec**

[http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/](http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/)



**Prochaine activité de la Chaire**  
→ **Midi-conférence,**  
**le 29 mars 2023 à 12 h 00**

**Regard sur le budget fédéral  
2023**

<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/midi-conference-regard-sur-le-budget-federal-2023/>

**Activité d'un partenaire :**  
**Conférence du ministre des Finances,**  
**Eric Girard sur son budget.**

**Animation : Luc Godbout**

**Vendredi 7 avril 2023**  
**de 12 h 00 à 13 h 00**

**Pour plus de détails et pour inscription:**  
<https://cerclefinanceduquebec.com/activites-et-conferences-cercle-finance/135>

Restez à l'affut !

Inscription bientôt possible :

En juin, journée de réflexion sur la fiscalité et les finances publiques

**20 ans** de recherche à la CFFP et

**50 ans** d'enseignement à la Maîtrise en fiscalité

